BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

69ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 4047 du Mardi 13 Avril 2021 - 69e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

PRESIDENTIELLE 2021

Mathias Dzon conteste les résultats définitifs du scrutin

(P.3)

VIE DES PARTIS

L'UDR-Mwinda entend accompagner le Président élu dans son nouveau quinquennat

(P.3)

Guy Romain Kinfoussia

SUCCESSION DE VALDO A LA TETE DES DIABLES-ROUGES

La FECOFOOT place la barre très haut

(P.16)

EDITORIAL

A l'africaine!

DIASPORA

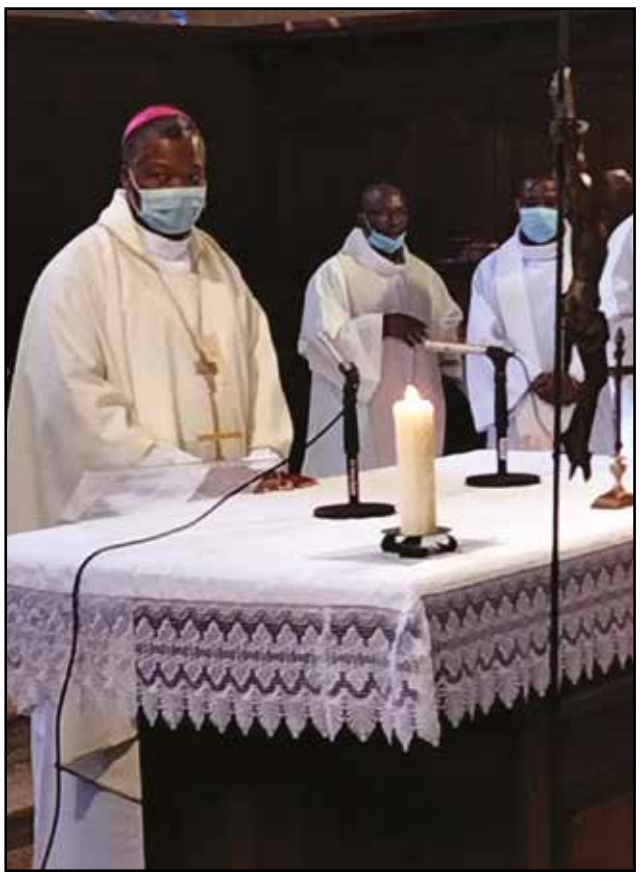

Mgr Bienvenu Manamika a rencontré les prêtres de l'archidiocèse en mission en Europe

Mgr Bienvenu Manamika en France
(P.9)

MAITRE NOEL MOUNTOU, NOTAIRE
Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU,
Centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10;
E-Mail: noelmountounotaire1@gmail.com

«EMERGENCE CONSEILS»

Société A Responsabilité Limitée
CAPITAL: 5.000.000 FRANCS CFA
Siège social: Avenue Jean Félix TCHIKAYA, 01 Rue YEMBI, quartier OCH
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du deux décembre deux mil vingt, enregistré le huit décembre de la même année au Domaine et Timbres de Pointe-Noire Tié-Tié, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée «EMERGENCE CONSEILS» SARL, au capital de F.CFA CINQ MILLIONS (5.000.000), dont le siège est établi à Pointe-Noire, Avenue Jean Félix TCHIKAYA, 01 Rue YEMBI, quartier OCH.

La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo:
- Conseil en affaire publique et lobbying;
-Conseil en investissement;
- Conseil aux entreprises industrielles et services.

Et, plus généralement, toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Monsieur Isaac DIANZINGA SONIT est nommé Gérant de la société, pour une durée de quatre (04) années renouvelables par décision des associés.

La société est inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le N°CG-PNR-01-2021-B12-00175.

Pour avis,

Maître Noël MOUNTOU.

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE PALMARES

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 11 Mars 2021, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres à la même date, sous le folio 049/1 N°607, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: PALMARES SARLU;
Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;
Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000);
Siège social: Avenue Alfred Raoul, Quartier Mpita, Centre-Ville, Pointe-Noire, République du Congo;
Objet: La société a pour objet, en République du Congo:
- Import-Export (véhicules et pièces détachées, produits alimentaires, appareils informatiques et électroménagers, accessoires); Prestation de Services; Commerce; Bâtiment et Travaux Publics; Assainissement et Nettoyage industriel; Entretien des espaces verts; Mise à disposition du personnel; Gardiennage et sécurité; Transport et Logistique.
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;
Gérant: Monsieur ELENGA Georges Yannick.
RCCM: CG-PNR-01-2021-B13-00205 du 1er Avril 2021.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO.

AFRICA TAX AND LEGAL SERVICES
En sigle A.T.L.S
Siège social: B.P.: 1233, Pointe-Noire
RCCM: CG/PNR/19 B 447

HAVAS AFRICA GABON (Succursale)

Siège Social: Zone Portuaire Industrielle n°3, dans l'enceinte de la SDV
RCCM: CG/PNR/12 B 352
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

FERMETURE DE LA SUCCURSALE

Aux termes du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration de la société HAVAS AFRICA GABON, du 0l février 2021, il a été décidé de la fermeture de la succursale de Pointe-Noire immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire.

La succursale a été radiée du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 29 mars 2021, sous le numéro 131.
Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe Noire du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration, sous le numéro 21 DA 113, le 29 mars 2021.

Inscription modificative au RCCM de Pointe-Noire sous le numéro 12 B 352 le 29 mars 2021.

Pour avis.

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE
SOCIETE INDUSTRIELLE ET MAINTENANCE, en sigle «SITMAN»

Société par Actions Simplifiée
Capital social de F. CFA: 3.000.000.
Siège social: 43, Rue Jean MAHOUKOU 2 Mvoumvou, Base AGIP
Pointe-Noire, République du Congo.
RCCM: CG/PNR/17 B 103

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE A BRAZZAVILLE-EXTENSION DES ACTIVITES A DOLISIE

Suivant acte déposé au rang des minutes de Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 03 Mars 2021, enregistTé à Brazzaville, aux domaines et timbres le 09 Mars 2021, sous le folio 045/12 N° 1014, l'assemblée générale extraordinaire de la société SUPPLEANCE INDUSTRIELLE MAINTENANCE a décidé ce qui suit:

Ouverture d'une succursale à Brazzaville: La succursale est située au 54 Avenue Amilcar Cabral, Centre-ville, République du Congo.

Description des activités de la succursale: La succursale exercera les mêmes activités que la société mère dans la ville de Brazzaville et ses environs, notamment:
-Travaux industriels; Maintenance d'usine; Prestation de services; Location de matériels de levage; Mise à disposition du personnel.

Représentant légal de la succursale: Monsieur Daniel Camille CANTINI, pour une durée de deux (02) ans renouvelable.

Extension des activités à Dolisie: Ouverture d'un bureau dans la ville de Dolisie.

Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le dépôt no 21 DA 63 du 12 Mars 2021.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO.

REMERCIEMENTS

Bernard MVOUTOU-MBILA, chef de la grande famille MIKAMBALA du district de Kimongo, Equateur Denis NGUIMBI et Atos Eugène NZOUSSI remercient très sincèrement tous les membres de la communauté Sundi de Kimongo vivant à Pointe-Noire, les parents, amis, connaissances et particulièrement les enseignants de l'école privée L'horizon qui les ont assistés physiquement, matériellement et financièrement à l'occasion du rappel à Dieu de leur fille, mère et nièce: Marina Blanche Victoire KINFOUNIA (BLANA), décédée le 9 Mars à l'hôpital général A Sicé, des suites d'une longue et pénible maladie, et inhumée le 24 Mars 2021 au cimetière municipal Vindoulou.

Que tous trouvent ici, l'expression renouvelée de notre profonde gratitude. BLANA, nous ne t'oublierons jamais.

La paix du Christ, Amen!

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA
Rédacteurs en chef adjoints:
Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)
Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33

Aristide Ghislain NGOUMA
(Responsable page internationale)
Tel: (242) 05 500 77 77/ 06 610 77 77

Cyr Armel YABBAT NGO
(Responsable pages nationales)
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Infographisme:
Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94
Pointe-Noire:
Direction: Tel:05 557.02.03 / 06 985.41.79

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.net

PRESIDENTIELLE 2021

Mathias Dzon conteste les résultats définitifs du scrutin

Dans un point de presse qu'il a animé jeudi 8 avril dernier, à sa résidence privée, le candidat Mathias Dzon, a contesté les résultats définitifs du scrutin des 17 et 21 mars 2021, confirmés par la Cour constitutionnelle. Selon lui cette confirmation est une violation de l'article 2 de la loi organique n°28-2018 du 7 août 2018 portant organisation de la cour constitutionnelle.

Mathias Dzon

Mathias Dzon a expliqué pourquoi il s'est porté candidat à cette élection. *«J'avais décidé de me porter candidat à l'élection présidentielle du 21 mars 2021 par devoir. Ce devoir qui appelle aujourd'hui tout patriote à œuvrer avec toutes les autres forces patriotiques, républicaines et démocratiques, pour sauver la nation en danger parce que minée par une crise multimensionnelle»,* a-t-il expliqué.

Il a relevé en substance qu'à l'issue du vote organisé en vue de l'élection du Président de la République sur l'ensemble du territoire les 17 et 21 mars 2021, avant même d'avoir réuni les procès-verbaux de tous les délégués, le ministre de l'Intérieur, et ceci contre toute attente, a proclamé le 23 mars 2021, seulement deux jours après le scrutin, des résultats provisoires visiblement pré-établis.

Il a estimé cependant que malgré les recours bien fondés introduits par les autres candidats *«dont moi-même, demandant l'annulation pure et simple en raison de graves irrégularités et de la violation flagrante de l'article 70 de la Constitution en raison de l'empêchement définitif du candidat Guy Brice Parfait Kolélas, la Cour constitutionnelle a confirmé des faux résultats proclamés par le ministre de l'Intérieur»*, a-t-il relevé.

Pour Mathias Dzon, cette confirmation des résultats est une violation de l'article 2 de la loi organique n°28-2018 du 7 août 2018 portant organisation de la Cour constitutionnelle. Article qui dispose que: *«La Cour constitutionnelle veille à la régularité de l'élection du Président de la République».*

Elle est aussi à l'évidence, *«une négation inqualifiable des droits fondamentaux des Congolaises et des Congolais et de la volonté du peuple souverain à décider librement du choix de ses dirigeants»*, a-t-il déploré.

Et de conclure: *«moi, Mathias Dzon, profondément attaché à la liberté, à la paix et à la démocratie, réaffirme que ces résultats ne sont pas conformes aux vrais résultats sortis des urnes. C'est pourquoi je rejette catégoriquement ces résultats et ne reconnais pas la victoire du candidat proclamé réélu»,* a-t-il dit.

Pascal AZAD DOKO

VIE DES PARTIS

L'UDR-Mwinda entend accompagner le Président élu dans son nouveau quinquennat

Le président de l'Union pour la Démocratie et la République (UDR-Mwinda), Guy Romain Kinfoussia, a animé le 10 avril 2021 une conférence de presse pour faire connaître les préoccupations de son parti. L'UDR-Mwinda a fait des propositions pour accompagner le Président élu dans son nouveau quinquennat.

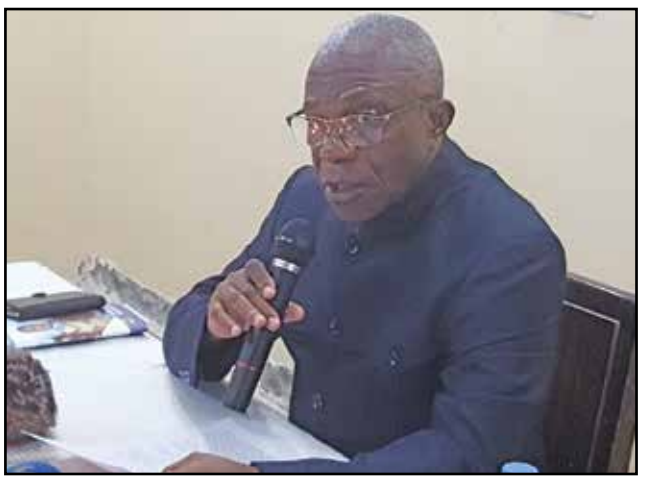

Guy Romain Kinfoussia

Le président de l'UDR-Mwinda a donné la primeur des propositions dont la promesse avait été faite le 20 janvier dernier, au cours de la conférence de presse qu'il avait animée à la Préfecture de Brazzaville. Le président de l'UDR-Mwinda s'est réjoui de retrouver avec satisfaction la primauté du vivre-ensemble dans le projet de société du Président de la République, qu'il a félicité pour sa nouvelle démarche qui remet le souverain primaire au cœur du développement du pays: *«Ce qui rejoint nos préoccupations contenues dans notre plaidoyer du dialogue de bonne intelligence»,* a-t-il déclaré.

Pour Guy Romain Kinfoussia, le moment est venu de bâtir le nouvel édifice congolais dont le socle rigide reposera dorénavant sur le vivre-ensemble en paix qui a comme instrument le dialogue de bonne intelligence dont il a présenté le mode opératoire.

Pour lui, le Président de la République, *«seul maître du calendrier»,* est la seule personne habilitée par la Constitution à décider de l'organisation d'un dialogue de type nouveau.

Guy Romain Kinfoussia a défini les intervenants et leurs rôles dans le déroulement de ce dialogue: Il s'agit du Président de la République, du Gouvernement, du comité de pilotage, du Conseil économique, social et environnemental et du Conseil national du dialogue, cheville ouvrière du dialogue sous la facilitation du ministère de l'Intérieur qui met à sa disposition ses personnels présents sur l'ensemble du territoire national pour encadrer les équipes mixtes et consensuelles chargées d'animer sur le terrain la campagne de sensibilisation et de collecte des doléances du souverain primaire et de la classe politique.

«Chacun y sera impliqué au plus près de son lieu de résidence. D'où la nécessité d'approfondir la décentralisation», a-t-il dit, en citant l'axe 1 du projet de société de Denis Sassou-Nguesso.

«C'est dire que les Congolais ont besoin d'échanger entre eux comme dans un Mbongui sur l'état critique de leur pays afin de proposer des remèdes appropriés à la situation de crise dans laquelle il se trouve et pour les réconcilier avec eux-mêmes et avec leurs gouvernants après avoir soldé les séquelles du passé et restauré les conditions permissives d'un vivre-ensemble en paix par le dialogue de bonne intelligence», a-t-il ajouté.

Le président de l'UDR-Mwinda a rendu un hommage au candidat défunt Guy Brice Parfait Kolélas, *«mort en pleine campagne électorale comme un soldat au champ d'honneur. Cet excellent virtuose de la politique pour qui j'avais une affection très paternelle, s'en est allé précocement au moment où sa famille, ses amis et son parti étaient pleins d'espoir pour le combat qu'il menait avec dans ses mains, deux instruments précieux: dans une main, l'Union des démocrates humanistes (UDH), plateforme créée par Bernard Kolélas, son géniteur et dans l'autre main, le YUKI, cette cruche en terre de nos contrées, contenant l'eau fraiche, source de vie séculaire chez les Bantous, adopté comme logo par votre humble serviteur, son parrain. Que Dieu créateur de l'univers, l'accueille dans son Royaume»,* a-t-il conclu.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

A l'africaine

Nous venons de vivre au cours du week-end dernier deux élections présidentielles. Deux de plus. Et nous allons vivre cette fin de semaine le dénouement programmé d'une autre élection, présidentielle, chez nous. Le Président de la République va en effet prêter serment. Quelques-uns de ses homologues de la sous-région et de plus loin viendront l'entourer de leur affection. Routine.

Mais d'autres élections ont été organisées au cours du week-end. Au Tchad, près de chez nous, et au Bénin, pays ami, les électeurs sont eux aussi allés aux urnes. En tout cas, ils ont été invités à s'y rendre. Se sont-ils pliés à l'exercice, de bonne grâce? Et en masse? Cela est une autre question. Et d'ailleurs, même si cela a de l'importance pour les statistiques, l'afflux aux urnes ne renseigne que sur le nombre.

Il est certes intéressant de voir combien de citoyens se plient à la règle d'aller se prononcer sur leurs futurs dirigeants. Mais finalement, outre cela, l'affluence aux urnes ne dit rien du degré d'adhésion des foules à un projet de société. Car deux personnes peuvent aller voter pour le rejeter, ou pour l'approuver. Sur la case adaptée, on cochera toujours *«2 votants».*

Cette affluence ou non peut aussi être lue autrement: comme le signe d'une impatience à solutionner les problèmes essentiels d'une Nation conformément à la campagne électorale. Impatience, pas volonté de le faire. Pas garantie de réaliser les promesses faites. Le week-end dernier, Béninois et Tchadiens sont allés voter pour dire - peut-être - leur adhésion aux programmes du Président Patrice Talon et du Président Idriss Deby. Pourtant, sur toute la ligne, il flotte comme un air de scepticisme.

Car ces deux expériences semblent s'être ajoutées à la longue liste des scénarios africains habituels. Dans un cas, le Président Talon est allé au vote presque tout seul, des mécanismes jugés dissuasifs par ses opposants ayant effectivement empêché ceux-ci de lui porter la contradiction par les urnes. Le résultat final est qu'il n'a eu en face de lui que deux *«adversaires»* inconnus: le *«Un coup K.O.»* est garanti !

Dans l'autre cas, au Tchad, l'opposition a presqu'été traînée de force vers le vote, des candidats ayant refusé d'y prendre part, mais ayant quand même trouvé leurs noms sur les listes. Là aussi, le 6è mandat du Président Idriss Deby Itno est presqu'assuré. Toujours à l'africaine, par l'infaillible *«Un coup K.O.»* habituel qui réussit si bien à nos démocraties. Au Niger où un deuxième tour a été organisé, une tentative de putsch avant la prestation de serment du nouveau Président a failli gâcher la fête !

Le *«Un coup K.O.»* a réussi à la Côte d'Ivoire, à la Mauritanie, la Guinée, Djibouti, la République du Congo, le Bénin et le Tchad. Notre démocratie, à l'africaine, commence à faire tache d'huile, à faire jurisprudence. Si j'osais, je dirais que pour leurs prochaines élections, même des puissances mondiales auraient intérêt à s'inspirer de nous. Forts, non?

Albert S. MIANZOUKOUTA

PARLEMENT

Les parlementaires invitent la population à se faire vacciner

Les deux chambres du Parlement ont procédé le 10 avril dernier au Palais des congrès, à la clôture de leur 11e session ordinaire dite administrative, sous les auspices d'Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale, et de Pierre Ngolo, président du Sénat. Ces sessions avaient été ouvertes le 1er février 2021.

Dans son allocution, Isidore Mvouba s'est réjoui de la réélection de Denis Sassou-Nguesso, après la délibération par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 21 mars dernier, avec 88, 40% des suffrages exprimés. Il a adressé au président réélu les félicitations de l'Assemblée nationale.

Pour lui, cette échéance électorale a permis de jauger, à double titre, la vivacité démocratique du pays, et la maturité politique du peuple congolais. *«La République du Congo vient de vivre, sans nul doute, une expérience démocratique unique qui consacre une ère nouvelle dans la relation du peuple souverain face aux considérations sociales basées sur la tribu, les élections étant souvent des moments de cristallisation des identités départementales»*, a-t-il déclaré.

Au cours de cette élection, a-t-il poursuivi, *«le verdict des urnes a montré que le peuple congolais s'est libéré, tant soit peu et raison gardée, des chaînes de l'irrédentisme tribal, en se montrant capable de faire un choix qui transcende les clivages ethniques, renforce le sentiment d'appartenance nationale et forge la citoyenneté».*

Selon le président de l'Assemblée nationale, cette joute électorale qui s'est déroulée dans les conditions de transparence absolue, a donné la preuve à l'opinion nationale et internationale de la bonne marche de la démocratie au Congo.

Parlant de la jeunesse, Isidore Mvouba a appelé la communauté estudiantine à s'inscrire dans une démarche républicaine de civisme, en ayant comme arme le dialogue pour se faire entendre. Ce, au regard de ce qui s'est passé lors de l'inauguration de la salle multimédia de la faculté des sciences. Mécontents de leurs conditions de travail, les étudiants avaient demandé aux deux ministres présents de visiter leur laboratoire qui se trouve dans un piteux état et manque d'équipements. Ce qui n'est que normal.

Mais le président de l'Assemblée nationale est revenu sur la pandémie de coronavirus qui continue de se propager à grande échelle. En l'espace de trois mois, l'Assemblée nationale a perdu trois députés des suites de la COVID-19. *«Le vaccin est et demeure pour l'heure le moyen le plus sûr pour se prémunir contre les assauts d'un ennemi qui opère et attaque au moment où on s'y attend le moins».*

Il a estimé que le lancement de la campagne de vaccination contre la COVID-19 est un appel à la population pour aller se faire vacciner et échapper au virus. *«Faites-vous vacciner, n'hésitez plus, allez-y»,* a-t-il demandé à la population.

Isidore Mvouba a invité les députés à participer à une

Pierre Ngolo

Isidore Mvouba

campagne de sensibilisation devant appeler les Congolaises et les Congolais à se faire vacciner.

Du côté du Sénat, Pierre Ngolo a adressé ses félicitations au peuple congolais qui, selon lui, a su se hisser au niveau de ses responsabilités en refusant de céder aux manœuvres de subversion lors de l'élection présidentielle.

Pierre Ngolo pense que de l'avis de tous les observateurs tant nationaux qu'internationaux, la présidentielle 2021 a été un vrai rendez-vous de la démocratie *«en ce sens que, pour eux, elle s'est déroulée dans la transparence, la liberté de mouvement de chaque candidat».*

«A l'heureux élu, le Sénat dit chaleureusement et avec force: félicitations! Félicitations! Félicitations!…Les Congolais ont, là, prouvé qu'ils ont la mémoire, qu'ils n'ont pas oublié ce qui fonde le contrat les liant à lui et qu'ils ont foi en son expérience, en sa capacité de grand homme d'Etat, en son leadership incontestable», a-t-il déclaré.

Le président du Sénat est revenu sur la disparition de Guy Brice Parfait Kolélas, président de l'UDH-YUKI. *«Les Congolais, de tout bord politique, de tout horizon géographique, sont depuis, sous le choc. Ebranlés, stupéfaits, les Congolais pleurent un digne fils du pays, un cadre dont le court séjour terrestre a révélé d'énormes atouts d'homme d'Etat, de parlementaire de renom, de dirigeant politique d'un grand charisme détenant le secret de la mobilisation et de la galvanisation des foules».*

Il a lancé un appel aux organismes internationaux et aux grandes puissances mondiales pour que la gestion de la question du vaccin contre la COVID-19 soit véritablement l'occasion de manifestation de la solidarité internationale.

A signaler qu'au cours de cette 11e session administrative, les sénateurs ont adopté 12 affaires sur les 21 inscrites à leur ordre du jour. Il s'agit, entre autres, des projets de loi réglementant le secteur du tourisme, portant création de l'imprimerie nationale du Congo, portant régime juridique du gel des avoirs ou des actifs liés au terrorisme et à son financement, etc.

Cyr Armel YABBAT-NGO

MOUVEMENT SOCIAL POUR LA DEMOCRATIE ET LA PAIX

Les militants appelés à se faire vacciner

Le président du Mouvement social pour la démocratie et la paix (MSDP), Pascal Ngalibo, a organisé le week-end dernier, à Talangaï, dans le sixième arrondissement de Brazzaville, une rencontre citoyenne avec les cadres et militants de son parti situé à la majorité, sur le thème: *«Célébrons tous dans la paix, la victoire de Denis Sassou-Nguesso: 88,40% dès le premier tour».*

Jeune acteur politique, Pascal Ngalibo a rappelé aux cadres et militants du MSDP, que cette rencontre est différente de celles des mois précédents *«Aujourd'hui, c'est un jour solennel pour nous, pour tout dire, nous sommes venus célébrer la victoire de notre champion, qui a été élu à 88,40% dès le premier tour. Vous vous rappelez encore, sans nul doute, de notre message sur toutes nos banderoles*

Pascal Ngalibo

placées çà et là pour soutenir notre candidat». Je cite: *«En avant pour la victoire du candidat de la majorité présidentielle, Denis Sassou-Nguesso, le 21 mars 2021, dès le premier tour».*

C'est exactement, ce qui vient d'être réalisé. L'occasion était toute indiquée à Pascal Ngalibo d'adresser au champion réélu toutes les félicitations des cadres et militants du MSDP, et de

(Suite en page 5)

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

Innocent Olivier Taty a soutenu une thèse de doctorat sur l'Université

«La thématique de l'Université Marien Ngouabi à travers la presse» a fait l'objet d'une soutenance publique de thèse de doctorat, le 26 février dernier au complexe universitaire de Bayardelle. L'impétrant a voulu comprendre l'image que l'Université Marien Ngouabi projette au sein de l'opinion. Le jury a jugé recevable ce travail et attribué à M. Innocent Olivier Taty le grade de docteur en Sciences et techniques de la communication avec la mention *«très honorable».*

Ce thème s'inscrit dans un contexte international concurrentiel marqué par l'arrimage des établissements universitaires au système LMD et la supervision du secteur de l'enseignement supérieur par le CAMES.

L'Université Marien Ngouabi, a indiqué l'impétrant, se retrouve à un tournant majeur de son histoire. *«Tiraillée entre les résultats élogieux de ses enseignants-chercheurs aux différents concours du CAMES et les incertitudes sans cesse renouvelées de ses étudiants qui baignent dans une précarité relative aux conditions*

L'impétrant entouré des membres du jury

d'apprentissage, notre alma mater suscite des questionnements», a-t-il déclaré.

L'impétrant a dit déboucher sur le principal problème que vise à résoudre la thèse. D'où l'interrogation: au regard de son environnement socio-éducatif actuel, quelle image l'Université Marien Ngouabi projette-t-elle auprès de l'opinion publique? Etant donné que les médias reflètent l'opinion publique, cette question principale est suivie de plusieurs questions secondaires: la presse est-elle objective lorsqu'elle parle de l'Université Marien Ngouabi? Peut-on se fier à la presse congolaise?

Ce travail de thèse prend le parti d'analyser le traitement de l'information journalistique sur l'enseignement supérieur public en République du Congo, en partant de l'hypothèse que la masse critique des articles issus des journaux représentatifs de l'opinion publique nationale renseignent sur l'image de l'Université Marien Ngouabi. C'est pourquoi, il a été posé comme postulat que l'image de l'Université Marien Ngouabi est bonne dans la presse congolaise, en dépit de la controverse liée au sujet en étude.

L'objectif général de ce travail consiste à montrer que le Gouvernement congolais doit construire cette Institution, qui est considérée comme le plus haut lieu du savoir en République du Congo, et la doter des leviers nécessaires à son épanouissement.

Le cadre théorique qui a été convoqué s'appuie sur les travaux de deux anciens auteurs certes, mais incontournables dans le domaine des études de presse. Il s'agit de Jacques Kryser à travers son article intitulé: *«Le quotidien français»*, cahier de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, Armand Colin, 1963, 204pages; et de Maurice Mouillaud, auteur de l'article portant sur *«Lesystème des journaux (théorie et méthodes pour l'analyse de presse)»,* Langages, 1968, n°11, pp.61-83.

Le cadre méthodologique choisi concerne l'analyse du contenu des journaux. La méthode d'analyse utilisée est à la fois quantitative et qualitative. Le corpus est constitué d'un échantillon représentatif de neuf journaux congolais, sur une période d'études allant de 2005 à 2015. 304 journaux ont été collectés, dépouillés et traités.

Ce travail d'enquête documentaire a permis de répondre à la question soulevée dans la thèse. Trois parties ont été constituées. Dans la première sont mis en exergue, l'aperçu général de la presse congolaise et de l'Université Marien Ngouabi. Dans la deuxième partie, il a été question d'analyser le contenu de l'information sur l'Université Marien Ngouabi. Dans la troisième partie, il est mis en lumière le travail des journalistes. Cette dernière partie concerne le regard critique du travail des journalistes.

Rappelons que cette thèse de 393 pages était examinée par un jury international et interdisciplinaire composé du Prof. Edouard Ngamountsika (Congo), président; le Prof. Camille Roger Abolou (Côte d'Ivoire), membre; Bienvenu Boudimbou (Congo), maître de conférence, rapporteur externe; le prof ordinaire Jean-Charles Ekambo (RDC), rapporteur externe, et M. Jean-Félix Makosso (Congo), maître de conférence, examinateur, directeur de thèse.

KAUD

HONORE SAYI, PORTE-PAROLE DE l'UPADS

«Nous avons pris une décision sage et éclairée»

Telle est la réaction du porte-parole de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (UPADS), Honoré Sayi, dans l'interview qu'il nous a accordée. Il parle de la santé de leur parti, de la présidentielle du 21 mars dernier et du décès de Guy Brice Parfait Kolélas.

Vous êtes le porte-parole de l'UPADS, comment se porte votre parti?

*Il semble que le métier du journaliste tend à s'assimiler un peu à celui de médecin pour chaque fois chercher l'état de santé des organismes. Sans pour autant éluder votre question, je tiens à vous rassurer que l'état comportemental de l'UPADS est au beau fixe. Et comme tout organisme, le parti a la santé d'un organe de l'opposition en Afrique, et surtout en Afrique noire francophone.

Comment justifiez-vous le fait que votre parti n'ait pas pu présenter un candidat à l'élection présidentielle?

*Il faut en tout état et circonstance savoir garder raison. Et il ne fait pas défaut d'objectivité si l'on ménage ses efforts face à une situation dont on ne se persuade pas de l'opportunité. Un penseur politique a raison d'affirmer qu'il ne faut ni profusion ni force si l'occasion ne nous le permet pas. Raisonnablement, nous avons pris une décision sage et éclairée pour montrer aux yeux des Congolais que le parti du professeur Pascal Lissouba ne recourt pas à la conquête du pouvoir pour le pouvoir. Comment pouvait-on engager un candidat, en s'engageant dans la conquête du pouvoir si, pour emprunter la forme classique de la chimie, les conditions normales de température et de pression n'étaient pas réunies? Après moult dialogues et davantage de propositions pour obtenir une saine compétition électorale et une alternance politique apaisée, la voix de l'UPADS n'a pas été entendue. Il est bien normal de se mettre à l'écart de ceux qui ont pour dessein de construire ce pays avec les postulats tels que: j'y suis et j'y reste; ou ôtes toi que je m'y mette. C'est la raison pour laquelle nous avons appelé nos militants à les voter tous au même moment et eux seuls sauraient se départager.

L'UPADS n'a pas non plus soutenu de candidat, ni donné de consigne de vote, bien que deux des sept candidats en lice, soient membres de l'opposition politique dont Pascal Tsaty-Mabiala est le chef de file. Comment expliquer cette attitude?

*L'UPADS est un parti de Gouvernement et de surcroît parti républicain. Il n'a pas manqué de consigne de vote donnée à nos militants. Bien au contraire. Le problème c'est que vous souhaitez que ces consignes servent aux uns et aux autres; sinon qu'à défaut des uns on vote pour l'autre. Le comble est tel que le chef de file de l'opposition suffirait à choisir déjà l'un des candidats lorsque sur le même compte ils étaient deux en lice. S'il le pouvait, il s'offrirait déjà à l'arbitraire de choisir l'un au détriment de l'autre.

Plus inconséquente serait sa position quand on mesure le travail accompli pour obtenir une bonne gouvernance électorale, une transition et une alternance apaisées. A contrario, pourquoi ne pas leur demander les raisons de ne s'être pas alignées sur les positions du chef de file et du combat qu'ils ont mené ensemble? A-t-on manifestement la volonté de dégager l'UPADS et le chef de file de l'opposition? Je pense que nous avons eu raison de notre attitude. De toute façon, l'issue du vote nous a donné raison, il me semble.

Le silence de l'UPADS ne va-t-il pas fragiliser la cohésion au sein de votre plateforme politique qui connaît déjà des départs?

*Il faut travailler à être sage. Le silence a une voix; et il n'est pas donné à tous d'interpréter la voix du silence. La politique s'accommode bien à un art, celui de la mise en scène. Et si parmi nous, certaines personnes se condamnent à cette mise en scène, il est bien difficile de parvenir et d'aboutir à des solutions profitables à tous. Chacun, dans ce cas, se préoccupe de tirer son épingle, et son épingle à lui seul, du jeu. Il me semble à leurs yeux que l'intérêt collectif compte pour peu.

Au-delà de la fragilisation de la cohésion, il faut se préoccuper davantage de l'impureté et de la méchanceté de nos acteurs politiques. Pourquoi donc s'engager dans une cause dont les causes d'erreur n'ont pas été au préalable expurgées? Quant aux départs des uns et des autres comme vous le dites, à la vérité, une attitude dialectique nous enseigne que tout est et n'est pas. Tout devient et se transforme. C'est une tâche hardie que de se tenir à l'opposition sans chercher à obtenir un bouc émissaire, ou un bandit sur lequel crier haro. Ils resteront, iront peut-être, mais comme ils étaient venus. Ne demeure pas à l'opposition qui le veut.

Honoré Sayi

Comment avez-vous apprécié à l'UPADS les résultats de l'élection présidentielle du 21 mars dernier?

*L'UPADS n'a pas apprécié les résultats de l'élection présidentielle du 21 mars 2021. Pour n'avoir pas été partie à cette consultation, nous n'avons aucune raison de réagir. Et même, nous n'avons aucun intérêt à réagir. Nous sommes conséquents avec nous-mêmes et conséquents avec la ligne politique tracée par le président fondateur de ce parti: ne jamais être nationaliste ou républicain par éclipse.

Comment avez-vous pris à l'UPADS le décès de Guy Brice Parfait Kolélas, président de l'UDH-Yuki?

*C'est un sujet très désolant et nous avons manifesté notre compassion humaine et notre profond chagrin patriotique à travers la participation à cette veillée. Vous n'avez qu'à lire notre pensée et notre attitude à travers les écrits de notre premier secrétaire dans le livre d'or ouvert à cet effet.

Nous n'avons pas seulement appris le décès de notre frère et compatriote, mais avons aussi dans l'âme été éplorés par cette tragique et inopinée disparition. Il manque simplement de mots pour l'exprimer. Je vous remercie.

Propos recueillis par
Cyr Armel YABBAT-NGO

(Suite de la page 4)

lui assurer de leur soutien indéfectible pour ce nouveau quinquennat. *«Vous venez de faire une merveille des merveilles, vous avez notre soutien; vous aurez encore notre soutien; vous aurez pour toujours notre soutien. Monsieur le président, nous vous assurons de notre entière disponibilité pour vous soutenir dans la réalisation de votre cher projet de société: Ensemble, poursuivons la marche».*

Le président du MSDP a saisi également cette opportunité pour saluer la maturité du peuple congolais et le climat de paix observés pendant le déroulement de ce scrutin. *«C'est autant vous dire, Monsieur le Président, que nous partageons entièrement votre combat pour la paix, qui est votre credo. A cela s'ajoute, l'unité, la concorde nationale, le développement tous azimuts et la protection de l'environnement»,* a-t-il indiqué.

Le MSDP, membre de la majorité présidentielle, s'est fixé entre autres objectifs: le rassemblement de toutes les Congolaises et tous les Congolais dans leur riche diversité, sans aucune discrimination d'origine, de sexe ou de religion, en vue de bâtir une nation moderne, libre et démocratique, résolument engagée dans une dynamique qui permette de répondre efficacement aux aspirations légitimes du peuple en vue de bâtir une société prospère dans la liberté, la paix, l'égalité, le travail, le progrès, dans la justice, la solidarité, l'amour, l'unité et la concorde nationale.

Enfin, Pascal Ngalibo a appelé la population congolaise en général, les cadres et militants du MSDP, en particulier, à se faire vacciner contre le coronavirus. A l'exemple du Président de la République.

Pascal AZAD DOKO

Coup d'oeil en biais

Le Gouvernement de la rumeur!

Face à un Denis Sassou-Nguesso désormais maître des horloges, des officines auto-proclamées proches du Pouvoir saturent l'espace public, annonçant et publiant des moutures d'un nouveau Gouvernement dont le Premier ministre serait, pour certaines d'entre elles, Anatole Collinet Makosso qui était le directeur de campagne adjoint du candidat que le Cour constitutionnelle a déclaré, le 6 avril dernier, définitivement vainqueur du scrutin présidentiel du 21 mars 2021. Des listes du futur gouvernement circulent sous les manteaux, d'autres sont postées sur les réseaux sociaux ou envoyées par WhatsApp. On y trouve aussi des noms d'enfants de caciques du PCT. En 2004, Denis Sassou-Nguesso avait fait savoir, lors d'une réunion du Conseil des ministres, qu'il ne remanie pas sous la pression. Cette fois-ci, la Constitution l'y oblige et sa volonté de donner un coup de pied dans la fourmilière est devenue un secret de Polichinelle après les scandales et les immobilismes. Même le secrétaire général de son parti, Pierre Moussa, a annoncé comme inévitable le rapide renouvellement du Gouvernement. Des gourous de tous poils se feraient déjà aussi du pognon sur la peau des crédules.

On en parle dans les coulisses

Dans quelques jours, plusieurs chefs d'Etat africains viendront assister dans la capitale congolaise à la cérémonie d'investiture de leur homologue Denis Sassou-Nguesso. Parmi eux, on cite, pêle-mêle, l'Ivoirien Alassane Dramane Ouattara et le Guinéen Alpha Condé qui, comme Denis Sassou-Nguesso en 2016, ont brigué cette année un troisième mandat présidentiel successif contesté. A ce propos, *«qui se ressemble, s'assemble»*, commente la rue. Mais il y aurait aussi le Président de Guinée-Bissau, Sissoco Embalo, ou le voisin Félix Tshisekedi. L'événement aura lieu le 16 avril prochain. La Constitution congolaise stipule: *«La prestation de serment du Président de la République élu intervient vingt (20) jours au plus tard après la proclamation des résultats définitifs de l'élection par la Cour constitutionnelle»*. Si la date du 16 avril n'est pas remise en cause, on sera dans les délais constitutionnels.

Un chiffre qui étonne…

Les Congolais sont étonnés et scandalisés d'apprendre que pour la campagne électorale du scrutin présidentiel du 21 mars dernier, un des candidats aurait mis à la disposition de chaque équipe locale de district ou sous-préfecture, la bagatelle de 37 millions de nos francs CFA. Ce chiffre a été dévoilé par un analyste, au cours d'un débat sur une chaîne de télévision du pays.

Un bébé abandonné dans l'enceinte d'une école catholique à Brazzaville

Un nourrisson a été trouvé dans une salle de classe d'un établissement scolaire spécialisé, rue Mbochi à Brazzaville. Sa mère serait venue à la messe de 5h30 et en a profité pour y abandonner l'enfant recueilli par les Religieuses. Cet acte, ni le premier ni le dernier, ne peut que provoquer la réprobation populaire. L'auteure court toujours.

Des détonations qui paniquent les Brazzavillois

Les populations de Brazzaville ont été prises de panique, jeudi 8 avril dernier, en entendant des détonations entre 4h30 et 5h du matin. Ce genre de détonations, qui leur rappellent un passé douloureux, les ont poussées à quitter leurs quartiers. Mais cette fois, les détonations venaient de l'autre rive du fleuve Congo, où une maison de vente de gaz à usage domestique a pris feu, dans le périmètre du Stade Tata Raphaël (ex-20 Mai). Elles étaient très audibles depuis Brazzaville.

Rien ne les «arrête»

Les hommes politiques congolais qui arrivent au pouvoir ou leur entourage auraient tendance à s'aliéner le patrimoine de l'Etat et des entreprises publiques liquidées ou en voie de l'être. Cela depuis l'ouverture du Congo à la démocratie au lendemain de la Conférence nationale souveraine. Des «j'ai combattu» d'hier et autres *«fils à papa»* poussent le phénomène à son comble. Une source pointe la présence d'hommes politiques qui se sont jetés dans deux entreprises parapubliques comme de *«véritables carnassiers sur leurs proies».* Malheureusement, le résultat est pour l'instant ''zéro''. *«Rien ne les arrête; ils achètent à tour de bras. L'impunité aidant, ils sont à la fois vendeurs et acquéreurs, comme par hasard»,* constate une source. A cette allure, l'Etat n'aura plus rien comme patrimoine.

JESSICA VALERIE MAMONI GOMA, PROCUREURE PRES LE TRIBUNAL POUR ENFANTS A POINTE-NOIRE

«Le Tribunal pour enfants a pour but de protéger les enfants»

Magistrat, Mme Jessica Valerie Mamoni Goma est substitut du procureur de la République, procureure près le Tribunal pour enfants au Tribunal de grande instance de Pointe-Noire. Présidente du Groupe de réflexion contre les violences basées sur le genre (GRCVBG) né de la Loi de 1901. Le groupe créé officiellement en novembre 2017 était déjà en activité depuis 2016. Dans cet entretien, la coordonnatrice insiste sur la sensibilisation à travers sa plateforme et plaide pour la réouverture du Centre de rééducation des enfants de Louvakou dans le département du Niari, expérience qui jadis a fait ses preuves. Interview.

Jessica Valerie Mamoni Goma

**** Pouvez-vous nous parler de votre rôle de procureure près le Tribunal pour enfants?***

** Le Tribunal pour enfants a pour but de protéger les enfants d'abord avant de pouvoir les juger. Notre travail consiste à faire énormément de sensibilisation surtout sur la loi du 4 juin 2010 dite loi Potignon portant protection des droits de l'enfant en République du Congo. Nous organisons plusieurs activités de sensibilisation et l'intérêt d'être présidente du Groupe de réflexion contre les violences basées sur le genre aide aussi puisque nous avons comme cible les jeunes.

**** Qui appelle-t-on enfant et comment assurez-vous la protection de l'enfant?***

** La loi 4 dont j'ai fait mention dit que l'enfant, c'est celui qui est âgé de 0 à 18 ans sauf disposition spéciale du procureur de la République par rapport à la loi. Comment protéger les enfants? Nous avons deux aspects phares, premièrement nous faisons beaucoup de sensibilisation et deuxièmement au niveau du Tribunal pour enfants, nous nous arrangeons à ce que les peines prononcées prennent en compte le statut de l'enfant et évidemment sa réinsertion.

**** Quels sont les problèmes que rencontrent les enfants congolais au quotidien et qui intéressent prioritairement votre action?***

** Tout pose problème aujourd'hui parce que protéger les enfants implique justement la garantie de leurs droits. Il y a beaucoup d'enfants qui n'ont pas d'acte de naissance, qui ne vont pas à l'école; il y a beaucoup d'enfants qui sont victimes de plusieurs sortes de violences, des violences sexuelles notamment. En réalité il y a tout à faire pour s'occuper des enfants, on a tout à améliorer. Il y a ce problème avec les parents qui démissionnent, qui ne s'occupent pas des enfants comme il faut, en ce qui concerne les enfants le chantier est vaste.

**** Comment procédez-vous pour garantir à l'enfant ses droits?***

** Nous sensibilisons beaucoup avec le Groupe de réflexion contre les violences basées sur le genre et l'intérêt de se reconstituer en groupe de réflexion c'est de pouvoir être un membre actif de la société civile; quand je parle de sensibilisation, c'est une sensibilisation qui va dans plusieurs sens. Premièrement il y a la sensibilisation des enfants même parce que les enfants doivent être en mesure de comprendre quels sont leurs droits et de pouvoir les revendiquer. Ensuite il y a la sensibilisation des plus âgés, les parents. Parce qu'ils doivent comprendre eux aussi que c'est une obligation de s'occuper de leurs enfants, de garantir leurs droits. Outre cela, il y a également la sensibilisation des institutions, on parle par exemple de l'école, des Affaires sociales, de la santé: c'est un travail qui concerne tout le monde chacun à son niveau.

**** Où rencontrez-vous ces enfants: à l'école, au Tribunal, dans la rue?***

** Avec le Groupe de réflexion, nous avons un concept que nous avons lancé il y a deux ans que nous appelons *«une heure contre les VBG»*. Nous mobilisons les membres du groupe qui vont vers les enfants, dans leur milieu naturel l'école et nous les invitons dans nos activités quand nous parlons des thèmes qui les concernent et nous faisons de même pour les plus âgés et les institutions.

**** Etes-vous en collaboration avec les institutions ou ONG qui s'occupent du cas des enfants?***

** Nous avons plusieurs collaborations par exemple avec le Service social, nous avons deux activités chaque année que nous organisons. Nous avons également des associations comme *«Solidarité, disponibilité des œuvres sociales (SODIOS)»* qui a un orphelinat et qui s'occupe du cas des veuves. Nous nous occupons des veuves aussi et des enfants orphelins. Avec eux nous abordons beaucoup de questions liées au bien-être de l'enfant et à la protection des droits des veuves. Nous avons aussi à Pointe-Noire un groupe de bénévoles qui s'appelle *«Don du cœur»*, c'est vraiment des gens qui ont un cœur voué au bien-être de l'enfant.

**** Le phénomène dit des enfants de la rue inquiète de plus en plus les Congolais…***

** C'est vraiment le plaidoyer que nous faisons avec le Tribunal pour enfants et avec des Services sociaux, SODIOS, etc. L'ouverture d'un Centre de rééducation est l'une des solutions pour que ces enfants-là puissent se réinsérer. L'idée c'est de les former et de pouvoir en faire des adultes responsables. Nous avons eu au Congo le centre de Louvakou (Ndlr: près de Dolisie dans le département du Niari) qui a fait des bons résultats.

**** Faut-il donc réhabiliter l'expérience de Louvakou?***

** Cela serait une très bonne chose et avec le Tribunal pour enfants il est prévu que nous en parlions au mois de juin à l'occasion de la Journée de l'Enfant africain. La solution serait de réhabiliter ce centre de Louvakou, c'est vraiment indispensable. Il serait bon d'en avoir un dans les grandes villes.

Propos recueillis par

Aristide Ghislain NGOUMA et Lilian Chanel MOUAKASSA

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

COOPÉRATION CONGO FAO

Travailler main dans la main pour relever les défis de la faim et de l'emploi

Le nouveau représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) au Congo, Mme Yannick Ariane Kasoarimanana, agronome de formation, a eu une première entrevue avec le ministre d'Etat Henri Djombo, ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, dans son cabinet de travail, à Brazzaville, jeudi 8 avril 2021. Les deux personnalités ont échangé sur les engagements des deux parties pour le développement de l'agriculture.

Mme Yannick Ariane Kasoarimanana et le ministre Henri Djombo

Ces personnalités ont réaffirmé leur disponibilité à travailler la main dans la main pour relever les défis qui se posent actuellement au Congo, non seulement en termes de développement agricole et économique, mais aussi en termes de faisabilité de mise en œuvre des projets liant la FAO et le Congo. La diplomate onusienne au sortir de son entrevue a rappelé que la FAO est une émanation des Etats membres, et que le Congo en fait partie. C'est une agence spécialisée des Nations Unies, qui est également un vivier de compétences. La FAO s'engage aujourd'hui pour relever surtout les défis des Objectifs du développement durable (ODD), dont celui sur la lutte contre la pauvreté et l'autre sur la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle vis-à-vis des populations rurales vulnérables et des communautés autochtones.

La FAO est toujours disposée dans ses engagements et reste la meilleure partenaire stratégique du Gouvernement pour réaliser aussi bien les études que les priorités dégagées par les pays. Le Congo fait partie des pays importateurs des grandes quantités de produits alimentaires, avec plus de 700 milliards de francs Cfa chaque année. Pour Mme Yannick Ariane Kasoarimanana, *«le pays a des opportunités assez indéniables, notamment des terres agricoles non encore exploitées. La FAO est le partenaire du Gouvernement pour mobiliser des ressources auprès des bailleurs de fonds, qui peut être aussi le secteur privé. La FAO, à travers ses compétences, verra dans quelle mesure le ministère exprimera ses besoins en appui pour favoriser l'expansion des opportunités d'emplois pour les jeunes et pour rendre l'agriculture plus transformatrice. Ce n'est pas seulement produire, mais bien produire et également transformer. Ici au Congo, c'est rendre ces produits sur le marché national, pour essayer d'absorber les besoins nationaux dans la mesure du possible»*. Elle a souligné que le pays dispose pratiquement près de dix millions d'hectares qui sont des zones agricoles, avec des jeunes qui méritent d'être appuyés en exerçant les activités agricoles. L'agriculture ne doit plus uniquement être vue pour la subsistance ou pour la survie, mais comme une agriculture d'opportunités génératrices d'emplois.

Philippe BANZ

CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE BRAZZAVILLE (CHU-B)

Numériser les informations du personnel

Le Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B) devient le premier hôpital numérique au Congo. Après trois mois de travail immense, il sera capable de numériser, d'informatiser tous les dossiers des employés. L'annonce a été faite mardi 6 avril 2021 par Chiara Raffelini, directrice des ressources humaines du CHU-B.

Chiara Raffelini (en Rouge) supervisant le travail de ses collaborateurs

Grâce à l'installation du Sage, un logiciel pour la gestion des ressources humaines, 2000 dossiers du personnel seront informatisés. Il servira à informatiser la paye et la biométrie qui permettent de contrôler la présence de l'employé au service. *«Lorsqu'un personnel tombe malade à l'hôpital, on peut directement contacter ses parents. En six mois de recherche, nous avons eu l'ambition de prendre le meilleur logiciel.* Sage *peut aussi être implanté dans tous les hôpitaux ou les autres établissements de santé. Dans ce logiciel, on va enregistrer toutes les compétences. C'est une valeur ajoutée pour les patients»,* a indiqué Chiara Raffelini.

Le consultant des solutions informatiques Dimitri Moussahoua a relevé que l'installation du logiciel dans les ordinateurs a été élaborée par Burotop avec la collaboration de Salt well solutions. *«C'est un travail difficile mais nous avons travaillé avec les équipes du CHU-B pour informatiser et digitaliser cet établissement. Le paramétrage a permis d'adapter le logiciel* Sage *avec la convention collective du CHU et les réalités du terrain: les modes de recrutements, la paye du personnel, etc»*, a-t-il dit.

Pour réaliser ce travail, un réseau, un serveur de données et un data center ont été installés, ensuite connectés sur toutes les machines clients au niveau du serveur pour s'assurer de la connectivité de chaque utilisateur. *«Des utilisateurs ont été formés. En cas de souci avec le logiciel, l'équipe du CHU-B est capable de résoudre le problème avant de remonter à l'intégrateur. Pour numériser les informations du personnel, il fallait s'assurer du dossier papier, élaborer un formulaire et suite à ce formulaire introduire les données au niveau du logiciel. Ce sont les informations digitales qui peuvent être utilisées de façon permanente et par tous les employés du CHU-B»*, a relevé Dimitri Moussahoua.

«Suite à la formation que nous venons de suivre, nous sommes en train de joindre les informations sur l'ordinateur. A la différence du fichier manuel, le fichier informatisé est pratique et rapide. Il permet de retrouver facilement une information. Si nous avons aussi des difficultés, nos formateurs nous aideront à les surmonter», a souligné Mme Marie Jeanne Batia, cheffe de section formation et emploi.

A noter que les utilisateurs ont d'abord subi une formation de trois jours. Cette formation se poursuivra pour qu'ils s'imprégnent du nouveau logiciel.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA et Christevie OBA *(Stagiaire)*

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Améliorer les conditions de travail des employés

Une signature d'accords d'établissements a été conclue vendredi 2 avril 2021 entre l'Institut de recherche par l'employeur représenté par le directeur général et l'employé représenté par les délégués syndicaux représentant diverses centrales. C'était sous le patronage de Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique.

Photo de famille après la signature de l'accord d'établissements

Le ministre Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou a rappelé que lors du 2e colloque international sur la science tenu à Brazzaville du 28 au 30 juin 2001, le Président de la République avait lancé sur le chantier la mutation des Centres de recherche en Instituts de recherche, et neuf ont été créés: l'Institut national de recherche forestière (IRF); l'Institut national de recherche en sciences de la santé (IRSSA); l'Institut national de recherche agronomique (IRA); l'Institut national de recherche en sciences exactes et naturelles (IRSEN), l'Institut national de recherche en sciences (IRSIIT), l'Institut national de recherche et d'études en sciences sociales et humaines (IRESSH); l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation (ANVRI); l'Institut national de documentation et d'information scientifique et technique (INDIST); l'Institut géographique national (IGN). Seul le Centre de recherche sur la durabilité et la productivité des plantations industrielles (CRDPI) attend sa mutation après l'avis que transmettra la Cour suprême et s'attèlera juridiquement et techniquement au dispositif du jour.

«Depuis des années, beaucoup de ministres sont passés, mais ils étaient butés sur le statut des agents de la Recherche scientifique. Les cadres de la recherche que nous formons, abandonnent la recherche parce que les conditions ne sont pas réunies. Grâce au ministre Parfait Coussoud-Mavoungou, nous venons d'obtenir cet accord. Les agents de la recherche seront engagés à faire la recherche dans le développement», a souligné Théodule Inbea, secrétaire de l'éducation et de la formation.

Le directeur départemental du travail de Brazzaville, Destin Joseph Mpela, a relevé que les accords signés seront appliqués dans leur effectivité. *«Il s'agit des engagements que le ministère de la Recherche scientifique a eu à prendre envers les agents. Il s'agit d'un cadre juridique qui va régir les rapports de travail entre l'administration de la recherche scientifique et le personnel. Il s'agit aussi de l'amélioration des conditions de travail du personnel»*, a-t-il dit.

A. N'K-K.

PRESIDENTIELLE AU BENIN

Le premier tour a connu une participation peu importante

Environ 5 millions d'électeurs béninois ont été appelés aux urnes, dimanche 11 avril 2021 pour l'élection présidentielle. Le président sortant Patrice Talon était opposé à Alassane Ouattara Soumanou Djimba et Corentin Kohoué. Cette élection qui a connu une participation peu importante a vu ses bureaux se fermer à 16 heures. Le manque d'engouement selon les analystes est dû à l'absence de tout poids lourd parmi les candidats et parce que l'issue du vote fait peu de doute. D'autres pensent que les électeurs ont eu peur en raison du contexte dans lequel l'élection s'est tenue.

Une séquence du vote dans un bureau à Cotonou

En plus des membres du bureau de vote et des citoyens présents lors du dépouillement, deux représentants du duo Talon-Talata étaient là. Les deux autres candidats n'étaient en revanche pas représentés. Sur les 438 électeurs inscrits dans le bureau de vote de la commune de Cadjehoun, à Cotonou, 101 sont venus glisser dans l'urne le bulletin unique. Et sur cette centaine, 18 étaient nuls. L'affluence, signale-t-on, a été faible toute la journée dans les bureaux à Cotonou. Au centre-ville, des jeunes anti-pouvoir n'ont laissé aucune chance aux électeurs pour aller voter. Ils ont empêché plusieurs mises en place de matériel électoral. De même, ils ont menacé et refoulé des agents électoraux. Des urnes ont été incendiées dans certains bureaux de vote. Quelques bureaux ont dû être déplacés près d'un commissariat, ce qui a permis de voter. La plateforme des organisations de la Société civile qui avait déployé 1400 observateurs dans le pays a, à l'issue du vote souligné que d'après les premières données recueillies, *«la participation est faible par rapport aux précédents scrutins».*

Sous 24 heures, la CENA pourrait recevoir la compilation des votes. Et selon le calendrier, les premières tendances seraient annoncées entre le 14 et le 15 avril prochains. Les résultats définitifs seront ensuite proclamés par le Cour constitutionnelle. Juste après avoir voté, le président Talon s'est exprimé pour la première fois sur les violences qui ont eu lieu dans le centre du pays dans les derniers jours de la campagne électorale et qui ont fait deux morts à Savè. Il a affirmé que les forces de l'ordre ont bien géré la situation face à des *«jeunes manipulés». Précisant que des policiers ont été blessés. Il fallait donc panser les plaies et faire en sorte que plus jamais cela ne se répète»*, a-t-il déclaré.

La fin de la campagne électorale a été marquée par des contestations visant le président sortant ainsi que ce scrutin jugé peu inclusif par une partie de l'opposition.

A.P. MASSAMBA

CENTRAFRIQUE

La ville de Kaga-Bandoro reprise par l'armée

Carrefour stratégique situé à 300 kilomètres au Nord de la capitale Bangui, Kaga-Bandoro a été reprise par l'armée centrafricaine et ses alliés russes. Les autorités du pays se félicitent de cette victoire qui marque un tournant décisif dans la guerre qui oppose les Forces armées centrafricaines (FACA) et les groupes rebelles qui ont coalisé pour renverser le président Faustin Archange Touadéra, depuis décembre 2020.

L'armée centrafricaine à Kaga-Bandoro

C'est dans la journée du samedi 10 avril 2021 que les Forces armées centrafricaines et leurs alliés sont entrés dans la ville de Kaga-Bandoro. Quoique des tirs à l'arme automatique aient été entendus, aucun combat n'a été signalé. L'offensive avait été annoncée comme objectif important pour les autorités centrafricaines.

Une frange de rebelles qui tenait la ville depuis 2014 avait déjà quitté la ville récemment, avant l'arrivée de l'armée régulière. Quant à ceux qui s'y trouvaient encore, ils se sont repliés samedi vers le Nord, en direction de Kabo et Batangafo. Il s'agit essentiellement des rebelles de l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) d'Al-Khatim, issus de l'ancienne SELEKA et réputés fortement armés.

Après plusieurs tentatives échouées en 2019, l'armée centrafricaine avait esquissé un timide retour à Kaga-Bandoro, mais ses troupes restaient cantonnées dans leur base, sans mener des opérations de grande envergure. Elles s'en étaient même retirées, après une attaque menée dans le cadre de la rébellion Coalition des patriotes pour le changement (CPC) lancée en fin décembre 2020.

Kaga-Bandoro accueille le plus grand marché de bétail de Centrafrique, ce qui en fait une ville stratégique, en raison de la taxation du bétail qui constitue une source de revenus importante pour les rebelles qui écumaient cette localité.

Gaule D'AMBERT

COTE D'IVOIRE

Patrick Achi succède à Hamed Bakayoko, à la primature

Nommé Premier ministre par le Président Alassane Ouattara le 26 mars 2021 pour succéder à Hamed Bakayoko, Patrick Achi a pris part à son premier conseil des ministres, mercredi 7 avril dernier. Ce fidèle du chef de l'Etat ivoirien, désigné d'abord Premier ministre par intérim le 8 mars, quelques jours avant le décès de son prédécesseur, était le grand favori pour prendre les rênes du nouveau Gouvernement resserré et rajeuni. Avec des changements, mais pas aussi importants que beaucoup l'attendaient. Sa composition montre qu'Alassane Ouattara a choisi de jouer la carte de la continuité.

Un technocrate loyal et travailleur

Agé de 65 ans, Patrick Achi est titulaire de nombreux diplômes dont un Master en management obtenu à l'Université de Standford.

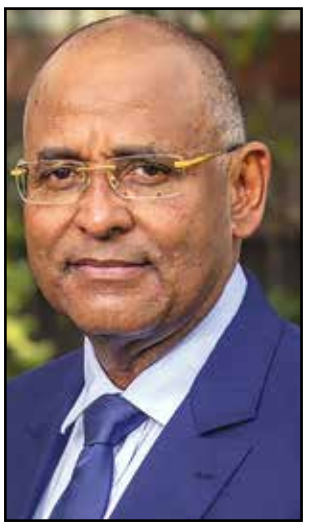
Patrick Achi

Sa carrière professionnelle débute en 1983 chez Arthur Andersen à Paris, en France. Cinq ans plus tard, il est affecté à Abidjan en qualité de directeur technique couvrant les divisions conseils des pays francophones d'Afrique occidentale et centrale. En 1992, il créé sa propre société *«Strategy & management consulting».* Trois ans plus tard, il est appelé au ministère des Finances où il prend une part active à la réforme du système de gestion des finances publiques. De 1997 à 1998, il atterrit au ministère de l'Energie comme conseiller en charge de la réforme du secteur des énergies. En 1999, il travaille à la réforme de la filière café-cacao au cabinet du Premier ministre Seydou Diarra. En octobre 2000, il entre au Gouvernement de Pascal Affi Nguessan, où il occupe le poste de ministre chargé des infrastructures économiques. Pendant dix-sept ans, il occupera presque sans discontinuité cet important portefeuille ministériel…

Secrétaire général de la présidence depuis 2017, il est alors promu ministre d'Etat tandis qu'Hamed Bakayoko est nommé à la primature. S'il n'a pas la popularité et le charisme politique d'un Hamed Bakayoko, le nouveau chef du gouvernement présente un profil de technocrate loyal et travailleur.

Son expérience et sa connaissance fine des plans gouvernementaux, Achi les a forgées durant près de deux décennies passées à diriger les grands chantiers qui ont structuré le pays. Ministre des Infrastructures de Laurent Gbagbo de 2000 à 2010, ce fils d'un père ivoirien et d'une mère française avait été reconduit à ce poste stratégique par Alassane Ouattara, de 2011 à 2017.

Ancien cadre du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), il a quitté le parti d'Henri Konan Bédié pour le Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP). Il a également un passé d'élu local. Lors des législatives du 6 mars dernier, il a été élu sans difficulté dans la circonscription d'Adzopé. Désormais Premier ministre, chef du Gouvernement, il a la lourde charge de mettre en œuvre le projet de société défendu par le Président Alassane Ouattara lors de la présidentielle d'octobre 2020.

Alain-Patrick MASSAMBA

TCHAD

«Un système politique pour le maintien au pouvoir d'Idriss Déby et de ses proches»

Les Tchadiens ont voté dimanche 11 avril 2021 pour élire leur président. Un scrutin sans grand suspense: l'actuel dirigeant Idriss Déby, au pouvoir depuis 31 ans, devrait l'emporter, tandis que la population rêve d'alternance.

Arrivé au pouvoir le 26 novembre 1990, par un coup d'Etat, Idriss Déby est candidat à un sixième mandat présidentiel. L'homme fort du Tchad et son clan familial dirigent d'une main de fer cet Etat enclavé d'Afrique centrale, troisième pays le moins développé au monde, selon l'Indice de développement humain (IDH) du programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 2020. En 2018, selon la Banque mondiale, 42% de la population vivait sous le seuil de pauvreté. Quant aux jeunes de moins de 25 ans, 22% d'entre eux sont au chômage. Face à l'absence de perspectives, beaucoup de ces jeunes désabusés rêvent d'alternance.

Climat de tensions

Le maréchal-président s'accroche au pouvoir et n'hésite pas à réprimer de manière implacable les opposants les plus critiques. Le 28 février dernier, une tentative d'arrestation par l'armée d'un candidat à la présidentielle s'est soldée par la mort d'au moins trois personnes. Le lendemain, l'opposant Saleh Kebzabon a retiré sa candidature, accusant le président d'intimider violemment ses rivaux. Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a déploré début mars «le recours à la force» dans le processus électoral.

Un soutien face au terrorisme

Toutefois, Idriss Déby a su se faire de solides alliés, notamment à l'étranger. Son armée apparaît comme un rempart face aux groupes terroristes qui pullulent dans cette région instable. Entouré entre autres par la Libye, le Soudan, la Centrafrique, le Tchad est un contributeur de poids à la guerre contre les jihadistes dans le Sahel, en projetant des troupes aguerries jusqu'au Mali et parfois au Nigeria. Certains Etats préfèrent soutenir le pouvoir en place, quoiqu'il en coûte. C'est le cas de la France, dont le Tchad était une colonie jusqu'en 1960. N'Djamena abrite le siège de l'opération anti-jihadiste Barkhane lancée en 2014.

Vue d'un marché de la capitale tchadienne N'Djamena, le 8 avril 2021 (AFP)

Source: vaticannews.va

ARCHIDIOCESE DE BRZZAVILLE

Pasteur humble, Mgr Bernard Nsayi a reçu le dernier hommage de la communauté chrétienne

Rappelé à Dieu le vendredi 12 février 2021, à l'hôpital Gemelli de Rome, Mgr Bernard Nsayi a été inhumé provisoirement dans cette ville, le samedi 13 mars 2021. A la date de son inhumation, Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, a présidé une messe en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville. Ont concélébré cette messe NN.SS. Victor Abagna Mossa, archevêque d'Owando, vice-président, porte-parole de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, et Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, ainsi que de nombreux prêtres dont les abbés Antonio Mabiala et Brice Armand Ibombo, secrétaires généraux de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC) et de la Conférence épiscopale du Congo (CEC).

De g à dr NN.SS. Victor Abagna Mossa, Anatole Milandou, Urbain Ngassongo et Louis Portella Mbuyu

Dans une animation liturgique de la chorale Sainte Jeanne d'Arc de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, du chœur diocésain Les Amis du Grégorien et de la chorale Saint Kisito de la paroisse du même nom que la chorale; la messe a connu la participation d'une délégation des membres de l'Armée du Salut, des membres de la Communauté chrétienne pour l'éducation familiale (fondée par le pasteur défunt), des membres de la famille biologique du défunt et des religieux, religieuses de diverses congrégations aux côtés des fidèles laïcs venus de différentes paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville.

Dans son homélie, Mgr Louis Portella Mbuyu a déclaré: *«Il nous faut humblement l'avouer: la mort nous bouscule tous, sans exception. La mort nous heurte tous. Elle est toujours reçue, elle est toujours éprouvée comme une rupture inattendue, quand bien même sur le plan objectif, médicalement*

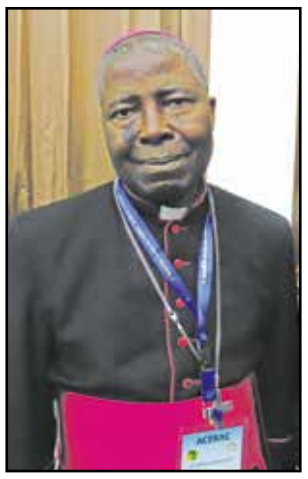

Mgr Bernard Nsayi

parlant, on pouvait, on devait s'y attendre. D'où les pleurs, d'où la tristesse et tout ce qui s'en suit. C'est dire que la condition humaine trouve son interrogation la plus fondamentale, la plus aigüe face à la mort. Cependant, face à ce destin inéluctable, on ne peut pas faire autrement, le cœur de l'homme est marqué par une insatisfaction suscitée par ce que le Concile dans un document important d'Eglise dans le monde de ce temps, appelle le germe d'éternité que l'homme porte en lui, et qui est irréductible à la seule matière. C'est ce que rappelle le livre de la Sagesse qui déclare au chap. 2, ver. 23-24: «Dieu a créé l'homme pour l'incorruptibilité. Il a fait de lui une image de sa propre identité.» Hélas, c'est par la jalousie du diable que la mort est entrée dans le monde. Oui, nous avons tous à le reconnaître: la mort est bien contraire au destin de Dieu. Et ainsi, la mort est donc l'ennemi, le dernier ennemi de l'homme. Dieu ne l'a pas voulue, hélas, c'est l'homme qui a péché.»

Ensuite, l'évêque-prédicateur a relevé les traits fondamentaux, les œuvres pastorales et le cursus presbytéral et épiscopal suivi par le défunt pasteur, avant de recommander son âme aux prières de la communauté chrétienne.

A la fin de la messe, un membre de la famille du défunt a prononcé l'oraison funèbre.

L'archevêque a remercié ses confrères dans l'épiscopat et dans le sacerdoce ayant concélébré cette messe en concomitance avec la Fraternité Congolaise de Rome.

Gislain Wilfrid BOUMBA

CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Les évêques se réunissent en session pastorale annuelle

Du mardi 13 avril au vendredi 16 avril 2021, les évêques du Congo se réunissent au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville, en session pastorale.

La session pastorale annuelle fait partie des trois rendez-vous ordinaires de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) avec la retraite spirituelle des évêques et l'Assemblée plénière. A cette occasion, les évêques écoutent les rapports des différentes commissions épiscopales sur ce qui a été réalisé au cours de l'année pastorale précédente. C'est pourquoi elle s'intitule: *«Plénière des commissions épiscopales»*, afin que l'Assemblée plénière soit consacrée uniquement au thème choisi.

Au menu de la cérémonie d'ouverture de ce mardi 13 avril 2021, à 16h 00, il y a la prière d'ouverture de la session pastorale par le vice-président de la CEC, le mot du secrétaire général de la CEC, le mot du président du CNALC, le mot d'ouverture du président de la CEC, la présentation du programme de la session pastorale 2021, par le SG de la CEC, la photo de famille et le huis clos des évêques.

Gislain Wilfrid BOUMBA

COMMUNIQUE

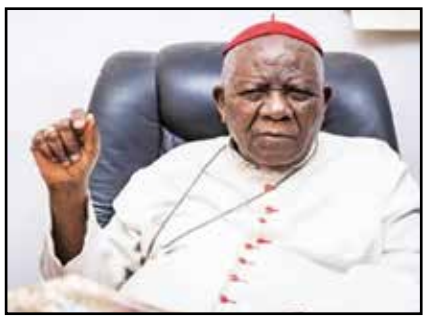

Cardinal Christian Tumi

Dans un communiqué signé de l'abbé Timothée Ouwe, son chancelier-secrétaire, Mgr Samuel Kleda, archevêque métropolitain de Douala, informe la communauté chrétienne, les amis et connaissances que les obsèques de Son Eminence Christian Cardinal Tumi se dérouleront les 19 et 20 avril 2021 à Douala. Le programme détaillé de la célébration sera communiqué ultérieurement.

Par ailleurs, Mgr Kleda exhorte les uns et les autres à continuer de prier pour l'âme du disparu.

BASILIQUE SAINT LAURENT HORS-LES-MURS, AU VERAN

Homélie du Cardinal Robert Sarah aux obsèques de Mgr Bernard Nsayi

***Lecture*: Rm 8,14-23; Sal 27(26); Mt 25, 31–46**

Chers Frères et Sœurs,

Nous sommes réunis ici pour accompagner, avec notre affection et notre prière, notre très cher frère Mgr Bernard Nsayi, dans son ultime demeure, en le confiant à la Miséricorde de Dieu. Le peu de connaissance que j'ai de la vie de Monseigneur Bernard Nsayi, je peux l'affirmer qu'il était un prête et un évêque de grande foi, d'un amour immense p our Dieu et pour le prochain, un zélé Hérault de l'évangile, toujours souriant et amicale envers tous. Il a assumé avec courage, foi, sérénité sa longue maladie. Je m'en souviens des premiers jours auxquels il était soumis à la dialyse, il se sentait comme mort, il était venu me faire une visite à la Propagande fede. Il me dit: *«Robert! Prions ensemble: qui sait, peut-être que c'est le dernier jour que nous nous voyons aujourd'hui»*. Nous avons prié ensemble, tout en lui encourageant à être ferme dans l'amour et la foi en Dieu, notre Père et je lui ai dit *«Lui te gardera et protègera, viendra à ton secours quand tu voudras»*. J'ai ajouté: Il ne faut pas t'en faire car comme dit Jésus, cette maladie ne vous conduira pas à la mort, mais c'est pour la gloire de Dieu, afin que le fils de Dieu soit glorifié (Gv 11, 4).

Chers frères et sœurs nous sommes ici, justement, non pour pleurer ou s'abandonner à la tristesse, mais pour glorifier le Seigneur et lui remercier pour voir aimé et appelé Mgr Bernard Nsayi à son service et au service de la Sainte Église dans le Saint Sacerdoce.

L'évangile affirme que le Seigneur n'abandonne nullement ceux qu'il a aimé. Il ne les laisse jamais: surtout dans le difficile passage à la mort. En effet, il les accueille et les associe à sa résurrection. Ainsi la douleur de la séparation s'accompagne à l'espérance, à la certitude d'une nouvelle intime rencontre avec Dieu.

La vie, dit l'évangile, ne finit point avec la mort. Les noms des personnes aimées et connues ne sont pas perdus dans cette grande obscurité de la mort. Mais ils vivent avec Dieu dans le bienheureux bonheur. La résurrection de Jésus primogéniture de ceux qui ressuscitent des morts (Col. 1, 18). C'est la charnière et le fondement de la foi chrétienne, ainsi Saint Paul dira: *«si le Christ n'est pas ressuscité, vaine est notre prédication, vaine est notre foi. Nous, ainsi, seront des faux témoins de Dieu (1 Co 15, 14 -15).*

Malheureusement plusieurs personnes aujourd'hui ne croient plus à la résurrection. Aussi bien des catholiques acceptant l'immortalité de l'âme, et n'acceptent totalement la résurrection de la chair. La vie, pour plusieurs athées, sécularisés et matérialisés, finie avec cette vie. C'est ici en effet, le cœur de la nouveauté du christianisme: c'est à dire la *complète victoire et pleine de Jésus Christ sur la mort et le*

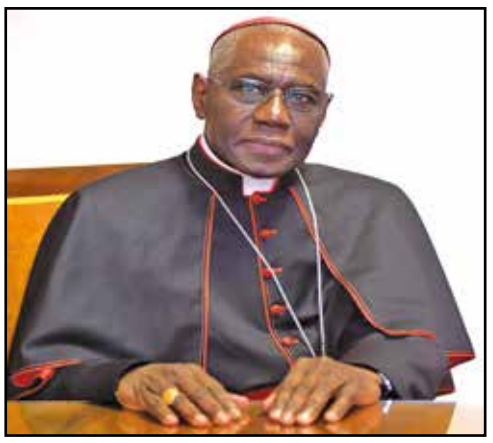

Cardinal Robert Sarah

péché. Qui croit en Jésus Christ ressuscitera avec son corps. Cette certitude donne la joie et l'allégresse même en face de la mort.

Certes, nous tous, en ce moment, nous ressentons la cruauté et la dureté de la mort et, si nous pensons à notre cher frère Mgr Bernard et à tous ceux qui sont chers dans notre cœur, nous ne pouvons éprouver que la douleur et la tristesse de la séparation.

L'Apôtre Paul toutefois invite, comme nous avons écouté dans la première lecture, à ne pas oublier le futur réservé aux enfants de Dieu: *«Vous n'avez pas reçu un esprit qui fait de vous des esclaves et vous ramène à la peur; mais vous avez reçu un Esprit qui fait de vous des fils»* Rm 8, 15.17. Et ajoute *«j'estime, en effet, qu'il n'y a pas de commune mesure entre les souffrances du temps présent et la gloire qui va être révélée pour nous»* Rm 8, 15,18.

Après la résurrection de Jésus, la mort, même si elle continue à nous engloutir, elle n'éloigne plus les chrétiens des uns des autres, ne romp plus les liens d'amour, d'affection et de l'amitié liée sur la terre, ne nous fait plus sortir de la famille de Dieu. Les croyants en Jésus Christ sont accueillis par Jésus lui-même qui a donné sa vie pour qu'il ne perd pas …ceux que le père lui a confié. L'amour de Jésus est plus fort que la mort. Il a aimé et cherche jusqu'à l'invraisemblable ses disciples, il ne permet pas que la mort les sépare de lui. Tous les croyants sont dans les mains de Dieu. Son amour est plus fort que la mort. Nous sommes sur d'une certitude quasi absolue que Mgr Bernard Nsayi que lui aussi, a offert et consacré toute sa vie à Dieu, comme prêtre et évêque, se retrouve maintenant dans les mains de Dieu. Si nous nous demandons ou sont nos morts et nous recherchons de les penser, d'imaginer le lieu où ils vivent et ceux qu'ils font.

Certes nous croyons qu'ils sont encore avec nous de façon invisible, ils sont dans nos cœurs, dans nos cimetières ou ils dorment en attendant la résurrection. Ils continuent à être proches de nous pour célébrer ensemble les laudes du Seigneur. Il y a vraiment une communion solide avec tous nos défunts qui est garantie par Jésus lui-même : Je suis la résurrection et la vie (Gv 11, 25-26). Qui croit en moi, même s'il meurt, vivra, quiconque vie et croit en moi, ne mourra pas dans l'l'éternité» (Gv 11, 25-26). C'est vrai, ce n'est pas une communion visible. Au contraire, il est encore plus profond parce qu'il ne se fonde pas sur les apparences extérieures, qui sont trompeuses, la communion avec les défunts est fondée sur le mystère de l'amour de Dieu qui accueille et soutient. L'amour de Dieu est la vérité de la vie et de la mort. Ainsi notre communion avec Mgr Bernard Nsayi demeure vraie et vive, aussi bien au-delà de sa sépulture définitive dans la Cathédrale Saint Louis de Nkayi.

Dans l'espérance de le revoir au ciel nous le confions à la très Sainte Marie, à Saint Joseph que nous invoquons à l'heure de notre mort. En profonde communion fraternelle, prions avec amour et foi vive pour le repos éternel de l'âme de Mgr Bernard Nsayi et que le Seigneur vous bénisse. Amen!

COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

Monsieur KONGO Michel Jean Martial, ancien Ministre et ancien Ambassadeur en séjour en France, Monsieur BABELA KONGO Raoul Martial, ancien Proviseur des lycées Karl Max et de Sibiti, ancien Directeur départemental des PME du Kouilou et de Pointe-Noire, la famille MOUSSETI NANA et toute la famille KONGO Martial. Ont le profond regret d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur fille, sœur et mère, KONGO Lydie Edwige, survenu au CHU le 29 Mars 2021.

Le programme relatif aux obsèques de la défunte se présente comme suit:

Mardi, 13 Avril 2021:

- 10H00: levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville (CHU);
- 12H00: recueillement, suivi de l'inhumation au cimetière de Loukanga.

44e ANNIVERSAIRE DE LA MORT DU CARDINAL EMILE BIAYENDA

«Libérez nos frères du mensonge»

Comme chaque année à la même date, la communauté chrétienne diocésaine de Brazzaville a commémoré le 44e anniversaire de la mort du cardinal Emile Biayenda, premier cardinal du Congo, mort assassiné le 22 mars 1977, à Brazzaville. C'était, lundi 22 mars 2021, au cours d'une messe en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville. Présidée par Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, la messe a été concélébrée par Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala et par plusieurs prêtres dont les abbés Antonio Mabiala, secrétaire général de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC) et Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) Donatien Bizaboulou, vicaire épiscopal chargé des vocations, des séminaires et du clergé, Urgel Eric Babika, administrateur de la cathédrale Sacré-Cœur, etc.

L'archevêque de Brazzaville bénissant la tombe du cardinal

Dans une animation liturgique de la chorale Cardinal Emile Biayenda, la messe a connu la participation de plusieurs autorités de divers rangs dont M. Bonaventure Mbaya, des religieux, religieuses de diverses congrégations et des laïcs venus de différentes paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville.

Dans son homélie, l'abbé Urgel Eric Babingui a affirmé: *«Il y a 44 ans, précisément aujourd'hui, Son Éminence Emile Cardinal Biayenda, concluait son pèlerinage terrestre, après une période de grande souffrance et dans des conditions que nous connaissons tous, l'assassinat. Nous célébrons l'Eucharistie en mémoire de son âme, tandis que nous rendons grâce au Seigneur pour l'avoir donné à l'Eglise, pendant tant d'années, comme pasteur zélé et généreux. Nous sommes réunis ce soir par son souvenir, qui continue à être vivant dans le cœur des personnes, comme le démontre également le pèlerinage ininterrompu de fidèles sur sa tombe, à la montagne de Djiri, lieu de sa mort, baptisée Montagne du Cardinal. En outre, cette Eucharistie marque la clôture de la neuvaine qui a eu lieu du samedi 13 mars au dimanche 21 mars 2021 sur le thème «libérez nos frères du mensonge», «Oui, le mensonge! Le huitième commandement du décalogue nous enseigne de ne pas mentir, puisque le mensonge signifie dire consciemment et délibérément ce qui n'est pas la vérité.»*, a renchéri le prédicateur.

Mme Olga Batchi apportant la gerbe de fleurs sur la tombe du cardinal

Vers la fin de la messe, le père Casimir Moukouba a annoncé les dispositions pratiques, notamment l'ordre de la procession vers la tombe du Cardinal Emile Biayenda où les deux évêques accompagné de Mme Olga Batchi, présidente de la chorale Cardinal Emile Biayenda de la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, ont déposé des gerbes de fleurs sur la tombe du vénéré pasteur.

Dans son ultime intervention, l'archevêque a annoncé la nouvelle du décès de l'abbé Joachim Babingui, en France.

Gislain Wilfrid BOUMBA

DIASPORA

Mgr Bienvenu Manamika a rencontré les prêtres de l'archidiocèse en mission en Europe

L'archevêque coadjuteur de Brazzaville, Mgr Bienvenu Manamika s'est entretenu en mode virtuel lundi 22 mars 2021, avec les prêtres de l'archidiocèse en mission en Europe, particulièrement en Italie, en France, en Allemagne, en Belgique et au Luxembourg. La date choisie pour cette rencontre de prière et de travail marquait le 44ème anniversaire de la mort du Cardinal Emile Biayenda, assassiné le 22 mars 1977.

Sous cette symbolique du martyre du bon Cardinal, la rencontre s'est ouverte par la prière des laudes présidée par l'archevêque coadjuteur et animée par l'abbé Jean Bantsimba-Malonga, coordonnateur de la séance. Prééminence divine respectée, la séance a débuté par un acte de fraternisation renouvelée, concrétisée par la présentation que chaque prêtre pouvait faire de sa personne, son ministère en Europe et le nombre d'années de sa présence, tout en spécifiant ses joies et ses peines, inhérentes à la mission.

Après cet exercice, dans la joie des retrouvailles, s'en est suivie la prise de parole par Mgr Bienvenu Manamika qui, dans son mot introductif, a béni le Seigneur pour ce temps favorable qu'il accorde à son Eglise de Brazzaville, cette mère qu'aucun de ses fils prêtres ne devrait oublier. Faisant suite aux rencontres initiées par Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, lors de son passage en Europe en 2020, ces assises sont une continuité logique de cette volonté commune de redorer l'image de notre Eglise particulière qui doit renaître de ses cendres, après des temps sombres.

«Si je t'oublie, Jérusalem, que ma droite m'oublie! Que ma langue s'attache à mon palais, si je ne me souviens pas de toi, si je ne fais pas de Jérusalem le principal sujet de ma joie!» Loin d'une invite à un exil permanent en Israël ou de tout énoncé de malédiction, ces paroles du psaume 137, reprises par l'archevêque coadjuteur, ont pris une allure comparant Jérusalem à l'archidiocèse de Brazzaville, cette mère qui nous a fait naître, grandir dans la foi et qui nous accorde de servir le Seigneur dans son Eglise. L'insistance sur l'amour de cette mère a pris les allures conduisant le pasteur à oublier sa propre personne: *«Vous pouvez ne pas m'aimer, mais aimez le diocèse».*

Les travaux de la séance ont connu la contribution des prêtres réunis par pôles, rendant compte des conclusions de leurs réflexions, suite au questionnaire reçu, pour, panser, penser et réinventer la vie du diocèse, dans une démarche synodale et fraternelle, basée sur la foi et le service généreux, le respect mutuel et la valorisation de nos différences, lieu de révélation d'une richesse inouïe.

La séance de travail a été marquée par une constance exprimant la soif et la volonté de cette portion du clergé de repartir sur de nouvelles bases.

Mgr Bienvenu Manamika en France

Les réflexions et propositions, étaient de façon convergente, en droite ligne de cette quête d'une Eglise plus vivante, plus responsable de et dans sa mission, en commençant par la vie sacerdotale et tout ce qui lui est rattaché en termes de ministère et de témoignage de vie. Tout a été fraternellement vécu, sous le regard de l'archevêque coadjuteur, patient et attentif, qui ne manquait pas de recadrer la barque, en véritable commandant de bord.

Le moment central de présentation des travaux des pôles achevé, la parole a été mise en liberté d'échange et d'écoute, offrant à qui le désirait, de s'exprimer personnellement sur l'un ou l'autre aspect de la vie diocésaine. Une initiative qui a revêtu un cachet on aurait dit thérapeutique, tant il demeure vrai que la parole libérée contient une certaine vertu médicinale.

C'est au terme de ces différentes interventions que la rencontre a touché à sa fin, après le mot de clôture de Mgr Bienvenu qui, fidèle au style psalmique, a invité l'assemblée à bénir le nom du Dieu d'amour qui a parrainé les assises: Glorifie le Seigneur Jérusalem!

Une fois les travaux clos, quelques informations et consignes fraternelles ont été données sur la mort de l'abbé Joachim Babingui Kouayila, les cas de maladie de quelques prêtres, tout en n'oubliant pas le mot fraternel de Mgr Guy de Kérimel, évêque de Grenoble, qui est passé saluer et encourager notre assemblée.

Après la bénédiction par l'archevêque coadjuteur, expression de fin des travaux, l'exercice de fermeture de salle a connu une forme de résistance des prêtres, tant l'ambiance était bonne, libérante. Tels sont les postulats d'un clergé qui se réinvente dans la dynamique humanisante et l'esprit de fraternité vraie, car nous sommes tous frères, fratelli tutti!

Michaël Kelly MILONGO

PAROISSE SAINT MICHEL DE NGANGOUONI

Mgr Anatole Milandou a béni la cloche, le réfectoire et l'oratoire

Réalisés grâce à la générosité des chrétiens, la cloche, le réfectoire réhabilité et l'oratoire de la paroisse Saint Michel de Ngangouoni ont été bénis par Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville. C'était samedi 13 mars 2021, au cours d'une cérémonie sobre mais riche en émotions et en couleurs ayant connu la participation de l'abbé Thierry Dialembontsoni, curé de la paroisse Saint Michel de Ngangouoni, du père Jean Constant Nganga Silaho, curé doyen du doyenné Sainte Trinité, des prêtres membres de l'équipe presbytérale paroissiale et des membres de la communauté paroissiale mobilisés pour la circonstance.

Mgr Anatole Milandou bénissant la cloche

Dans son mot de circonstance, l'abbé Thierry Dialembontsoni a fait la genèse des travaux à l'honneur et publié leurs coûts respectifs. Il a témoigné de l'implication des paroissiens qui ont pris à bras le corps ces initiatives.

L'abbé Thierry Dialembontsoni tintant la cloche nouvellement bénie

C'est l'abbé Comli Jhon Ngouba Come, diacre à l'archevêché de Brazzaville, qui a prononcé l'évangile.

Une vue des participants à la cérémonie

Dans son exhortation, Mgr Anatole Milandou a encouragé les chrétiens à plus de générosité dans les œuvres d'Eglise et en Eglise afin qu'ils construisent eux-mêmes leur Eglise. Partant, l'archevêque leur a rapporté le témoignage de Mgr Samuel Kleda, archevêque de Douala, qui a prêché la dernière retraite annuelle des évêques et qui s'est loué de l'important apport financier que son diocèse reçoit des fidèles. Cet argent est destiné à l'érection des nouvelles paroisses. Ce faisant, le pasteur de Brazzaville a stimulé les paroissiens de Ngangouoni à s'impliquer eux-aussi davantage dans les œuvres d'Eglise.

Après cette brève exhortation, l'archevêque a conduit l'adoration du Saint Sacrement qui a débouché sur les cérémonies de bénédiction de la cloche, du réfectoire et de l'oratoire.

Gislain Wilfrid BOUMBA

CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Calendrier annuel 2021

Du 26 au 28 janvier - Rencontre extraordinaire - CIO/Brazzaville
Du 13 au 16 avril - Session pastorale - CIO/Brazzaville
Du 11 au 17 octobre - 50e Assemblée plénière - CIO/Brazzaville

Abbé Brice Armand IBOMBO
Secrétaire Général de la CEC

Banque des Etats de l'Afrique Centrale Services Centraux
Commission Générale de Passation des Marchés n°02

Appel d'offres international ouvert n°27/BEAC/DGE-DEMCF/AOIO/Bien/2021 pour la fourniture de compteuses et valorisatrices de billets

Dans le cadre de sa politique de gestion des signes monétaires, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage, sur ressources propres, de remplacer ses compteuses et valorisatrices de billets BEAC. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°0l/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres, rédigé en français, peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE-
Services Centraux, Direction Générale de l'exploitation, CGAM, 14e étage.
Porte 14.12
736, Avenue Monseigneur Vogt –
B.P.: 1917, Yaoundé - CAMEROUN
Tél.: (+237) 222 23 40 30; 222 23 40 60 Postes 5452, 5452, 5431 ou 5403
Fax: (+237) 222 23 33 29
@: cgam.scx@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC, à l'exception du Bureau de Paris, sur rendez-vous, en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire d'un million (1 000 000) F. CFA, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard, le jeudi 27 mai 2021, à 12 heures précises.

Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE -
Services Centraux, Bureau d'Ordre,
15e étage, Porte 15.01.
736, Avenue Monseigneur Vogt –
B.P.: 1917, Yaoundé – CAMEROUN.

Les soumissions seront ouvertes en une phase, le jeudi 27 mai 2021, à 13 heures, aux Services Centraux de la BEAC, à Yaoundé. La séance d'ouverture ne sera pas publique, en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus.

Yaoundé, le 25 Mars 2021.

Le Président de la Commission.

CANCERS CHEZ LA FEMME

La sensibilisation, un moyen capital de lutte

L'hôpital de référence de Talangaï a organisé du 8 au 31 mars dernier une campagne de dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus. Dans le cadre des activités marquant la Journée internationale des Droits de la femme, célébrée le 8 mars de chaque année. Pour plus d'éclairage sur cette pathologie, nous avons échangé avec le Dr Herman Ghislain Ndinga, gynécologue obstétricien au sein de cet établissement sanitaire. Interview!

Vous avez initié une campagne de dépistage du cancer du col de l'utérus et du sein; peut-on savoir ce qu'il en est du cancer au Congo et spécifiquement de ces deux cancers?

**Le dépistage concerne le col de l'utérus et en même temps, nous recevons des femmes qui arrivent pour d'autres cancers, en l'occurrence le cancer du sein. Les cancers du col et du sein occupent la première place des cancers de la femme en termes de fréquence et de mortalité dans notre pays.

Parlant spécifiquement du cancer du col de l'utérus, il faut dire que le taux de participation des femmes a été très faible. L'information sur le dépistage n'est pas arrivée dans les oreilles de tout le monde et donc les femmes qui viennent sont des femmes qui, en passant lisent la banderole. Généralement lors des campagnes, nous recevons beaucoup de femmes quand nous nous déplaçons dans les communautés féminines.

Cette année a été difficile à cause de la COVID-19. Habituellement nous allons dans les mutuelles, les églises et d'autres communautés de femmes. Nous parlons du cancer du col et c'est à la suite de cette sensibilisation que nous recevons beaucoup de femmes en consultation.

Comment avez-vous procédé dans la prise en charge du cancer du col de l'utérus?

**La prise en charge du cancer du col qu'elle soit diagnostique ou thérapeutique est pluridisciplinaire. On distingue deux étapes dans la maladie: l'étape *"lésions précancéreuses"* (cervical intra epithelial neoplasia = CIN) quand on présente des lésions qui ne sont pas cancer mais qui peuvent évoluer vers le cancer si elles ne sont pas dépistées et traitées et l'étape *''cancer déclaré''*. Pour le diagnostic des lésions précancéreuses et du cancer à un stade ou cliniquement il est indétectable, logiquement il y a trois étapes: le frottis cervico-utérin (FCU) que dépiste la colposcopie qui localise les lésions et guide les prélèvements et l'examen anatomopathologique qui confirme la nature de la lésion. Donc, la femme devrait commencer par faire son FCU. Celui-ci doit être effectué par toutes les femmes tous les deux, trois voire 5 ans, selon les recommandations des pays. Si le frottis est anormal, la femme passe faire la colposcopie qui permet de voir les lésions invisibles à l'œil nu. C'est à cette étape que nous intervenons. Et le colposcope que nous utilisons est l'un des plus puissants. Si une anomalie est détectée, selon sa gravité, une biopsie (prélèvement d'un petit morceau du col) est faite et la pièce est envoyée au laboratoire qui confirmera s'il y a lésion précancéreuse, cancer ou rien. Lorsque la maladie est assez avancée, elle est visible à l'œil nu. Là, un prélèvement est fait directement sur la lésion.

En cas de difficulté à faire un FCU, les femmes peuvent passer directement à la colposcopie (colposcopie de première intention). C'est la méthode que nous pratiquons.

La prise en charge thérapeutique dépend du stade de la maladie. Les lésions précancéreuses et le cancer au stade où il n'est pas encore sorti du col se fait entièrement dans notre service avec avis d'autres confrères d'autres spécialités évoluant au CHU ou à l'hôpital central des armées. Mais lorsque le cancer est évolué, une partie de la prise en charge est nôtre et l'autre relève des compétences du CHU-B. La prise en charge doit être pluridisciplinaire.

Peut-on en connaître les modes de contamination?

**Le cancer du col de l'utérus ne commence pas au hasard; des évènements précèdent son apparition. On peut considérer à ce jour que c'est une maladie sexuellement transmissible puisque la contamination au HPV (Human PapillomaVirus), virus à l'origine des évènements qui aboutiront à son apparition, est quasi-sexuelle.

Une fois qu'une femme contracte ce virus (les types dits à oncogènes), son organisme peut lutter et tuer le virus. Au cas où le virus résistait, au-delà d'un certain temps (un an voire plus), l'infection au HPV devient chronique. Là, soit le virus reste dans le corps sans poser de problème, soit il commence à transformer petit à petit le col et à créer des lésions précancéreuses (CIN). Tout d'abord le CIN1 qui peut être guérie spontanément ou au contraire évoluer vers le CIN2. Celui-ci ne régresse pas spontanément. Il va évoluer s'il n'est pas dépisté et traité vers le CIN3 qui est considéré comme la porte d'entrée du cancer maladie. A ces stades, CIN1-CIN2-CIN3, si une femme est dépistée et traitée, la guérison est compète et le cancer maladie évité. Mais, si on ne dépiste pas jusqu'au niveau CIN3, au fil du temps, la maladie passe au niveau du cancer invasif.

L'idéal serait que la femme vienne au dépistage parce qu'il permet de voir si la femme est au niveau du CIN1, CIN2 ou CIN3 pour qu'elle soit prise en charge et que n'apparaisse pas le cancer. Malheureusement comme chez nous l'information a du mal à circuler, les femmes arrivent généralement à des stades avancés.

Du jour où la femme a contracté le HPV à l'apparition du cancer, il peut s'écouler près de douze ans, selon les organismes. Cette maladie n'apparaît donc pas brutalement. C'est une maladie qui laisse le temps de dépister et de traiter. Aujourd'hui, si une femme vient consulter pour un cancer du col et que

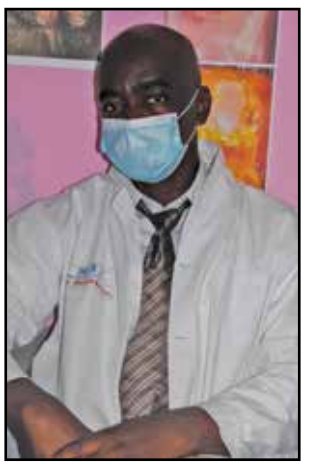

Dr Herman Ghislain Ndinga

celui-ci s'est déjà déclaré, on peut dire qu'il y a eu à peu près 12 ans d'inattention ou de négligence ou d'ignorance ou d'inaccessibilité au dépistage ou 12 ans pendant lesquels les différents médecins qu'elle a consulté ne lui ont pas parlé de la maladie moins encore du dépistage.

Comment se manifeste ce cancer?

**A l'étape lésions précancéreuses, il n'y a aucun signe. Ce n'est que le dépistage qui permet de détecter la présence d'une anomalie. Il ne faut pas attendre des signes pour consulter, mais plutôt se rendre à l'hôpital avant leur apparition. Les signes, quand ils apparaissent annoncent la gravité de la maladie. Il s'agit essentiellement des saignements génitaux anormaux provoqués par les rapports sexuels ou toute autre exploration vaginale et des écoulements liquidiens anormaux.

Un message…

**Nous souhaitons que la sensibilisation soit intensifiée. La plupart des femmes qui viennent se faire dépister n'ont jamais entendu parler du cancer du col de l'utérus. Comment voulez-vous que des femmes n'ayant jamais entendu parler du cancer du col de l'utérus viennent se faire dépister. Il faut inscrire le cancer du col de l'utérus dans les programmes scolaires d'éducation sexuelle. Par exemple, depuis le CM2 pour que les jeunes filles sachent qu'il existe une maladie appelée cancer; comment on la contracte? et comme fait-on pour l'éviter? CM2, c'est juste avant les premiers rapports sexuels et c'est l'âge idéal pour la vaccination contre HPV. Oui, il existe un vaccin, disponible qui doit être administré avant les premiers rapports sexuels donc une éventuelle contamination. Nous avons rencontré des élèves de CM2 et de la classe de 6e à qui nous avons expliqué la maladie. Ils, filles et garçons, nous ont bien compris. D'ailleurs, notre article *''Comment parler du cancer du col de l'utérus aux enfants: Notre méthode/ How to talk about cancer of the cervix to children: our method''* paru dans le volume 1 n°5 de novembre 2018 du journal de gynécologie obstétrique & médecine fœtale en 2018, organe de la société tunisienne de gynécologie-obstétrique, avait suscité beaucoup d'intérêt.

Le message doit donc être porté dans des communautés de femmes, comme nous le faisons, pour qu'elles comprennent mieux la maladie et adhérent facilement au dépistage. Je profite de votre tribune pour tirer la sonnette d'alarme. La maladie est en train de gagner du terrain, nous le voyons tous les jours. Je suggère que ce problème de santé publique soit placé dans les priorités sanitaires pour éviter toutes proportions inquiétantes. Nous voulons que le dépistage et la prise en charge soient accessibles à toutes les Congolaises pas seulement à Brazzaville, mais dans tous les départements du pays. Et il faut redynamiser la vaccination et renforcer les programmes d'éducation sexuelle.

Propos recueillis par
Esperancia MBOSSA-OKANDZE

VIE ASSOCIATIVE

Assemblée générale ordinaire de la Dynamique nationale C+2030

L'organisation non gouvernementale *«La Dynamique C+2030»*, avec l'appui du *«Projet d'appui à la consolidation de la Dynamique nationale coalition plus 2030 en vue de l'amélioration de la défense des droits des personnes vivant avec handicap en République du Congo»*, a tenu jeudi 1er avril 2021 son assemblée générale ordinaire à l'Institut africain de réadaptation (IAR), à Brazzaville. Objectif visé: adopter et valider les documents fondamentaux, notamment la charte, le règlement intérieur et le logo.

Les organisateurs et les participants

Les travaux ont été ouverts par Guy Landry Brice Dianzitoukoulou, directeur de la réadaptation au ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire, en présence d'Olga Mireille Kabanabanza, coordinatrice de la cellule exécutive du Programme concerté pluri-acteurs (PCPA) Congo et Donatien Ibassa, chef du *«Projet d'appui à la consolidation de C+ 2030 en vue de l'amélioration de la défense des droits des personnes vivant avec handicap en République du Congo»*.

Après avoir évalué les progrès réalisés dans le domaine de l'épanouissement des personnes vivant avec handicap, les participants ont adopté et validé, avec amendements, l'ensemble des documents examinés. Ils ont également débattu du plan d'actions pour programmer les options de pérennisation dans le cadre de l'autonomisation de La Dynamique C+ 2030 après le PCPA.

«La tenue de cette assemblée générale ordinaire est l'aboutissement d'un travail collectif considérable entrepris depuis février 2020, quand notre Dynamique en construction, fut retenue à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt pour la sélection des dynamiques nationales et locales à accompagner par le PCPA-Congo dans sa phase dite d'envol 2018-2021», a révélé Donatien Ibassa, chef de projet. Et Mme Olga Mireille Kabanabanza d'édifier ainsi les participants: *«la Coalition +2030 fait partie des quinze dynamiques collectives soutenues par le PCPA-Congo dans sa dernière phase, dite d'envol. Le PCPA-Congo finance la mise en œuvre du plan d'actions de cette dynamique nationale afin que l'esprit du programme en termes de structuration de la société civile, de dialogue avec les autorités et de recherche de pérennité perdurent.»*

Pour sa part Guy Landry Brice Dianzitoukoulou a invité les personnes présentes à une participation active et constructive, pour qu'elles jouent pleinement leur rôle dans la consolidation et l'efficacité des organisations des personnes handicapées (OPH) du Congo

La dynamique nationale *«Coalition plus 2030»* est née de la volonté de répondre de façon concrète aux besoins de promotion, de protection des droits des personnes vivant avec handicap et de faciliter la concertation et le partenariat entre les organisations de la société civile de défense des personnes vivant avec handicap d'une part et, entre les pouvoirs publics d'autre part. Depuis sa création en décembre 2009 à Makoua, dans la Cuvette, *«Coalition plus 2030»* compte sept organisations de la société civile bénéficiant de l'appui du PCPA.

Philippe BANZ

SANTE

Le cancer du sein, un problème de santé publique

Le cancer du sein représente à peu près 40% de cancers de la femme quand on prend les statistiques du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B), de l'hôpital de Makélékélé et de l'hôpital de référence de Talangaï. Ce qui constitue un problème de santé publique et explique tout l'intérêt du dépistage précoce pour lutter contre la maladie.

Pendant la campagne de dépistage à l'hôpital de référence de Talangaï, sur 28 malades reçues au total, il y a eu des patientes connaissant déjà leur maladie et une infime partie suivant son traitement post chimiothérapie et post radiothérapie. Le travail s'effectue au niveau de l'imagerie. En faisant la surveillance, le dépistage et le diagnostic, a expliqué le Dr Jean Gualbert Etroubeka, radiologue au service d'imagerie et de radiodiagnostic de cet hôpital. Parlant des nouveaux cas diagnostiqués il a indiqué: *«Que ça soit les jeunes ou les personnes âgées dépistées, nous les orientons auprès des oncologues notamment au service de Cancérologie du*

Dr Jean Gualbert Etroubeka

Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville pour des traitements correspondant au stade de leur pathologie».

Les femmes qui n'ont pas pu bénéficier de la campagne, a dit le docteur, devront peut-être intégrer d'autres protocoles si non s'informer qu'au cours de leur vie, elles devront prendre soin de leur corps et comprendre l'évolution de cette maladie grave. Car, *«dépistée tôt, il y a des fortes chances de guérison, mais diagnostiquée tardivement, la maladie présente une mortalité élevée»*, a-t-il soutenu.

Parmi les signes qui alertent, on peut noter l'apparition des nodules au niveau des seins, ce qui est inhabituel; des douleurs au niveau des seins et la tension mammaire. Quand la femme ressent ces signes, elle doit consulter son gynécologue ou son médecin. La vigilance pour contrer cette pathologie est donc de mise. *«Qu'il y ait signes ou pas, parce qu'il y a d'autres signes qui sont infra cliniques, c'est-à-dire qui ne peuvent être perçus par la femme, il est nécessaire de se faire dépister régulièrement. Vous pouvez déjà être porteuse du cancer mais à l'instant T vous ne voyez pas des signes, alors que vous êtes déjà prédisposée à en développer en un temps très court. Les signes précliniques étant longues, les femmes doivent de temps en temps réalisées des petits bilans ou des séances de dépistage. Tout cela doit être intégré dans une politique nationale de santé publique pour que nombre de femmes soient dépistées pour éviter le pire. D'où l'implication des médias dans la politique nationale de santé publique afin de faire comprendre aux femmes l'intérêt du dépistage»*, a conclu Jean Gualbert Etroubeka.

E.MB-O

Etude de Maître GONOCK-MORVOZ
Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville
172, rue Pavie, Centre-ville, République du Congo
Téléphone: (242) 06.605.40.40/05.046.00.00 / E-mail: etudegonock@gmail.com

ANNONCE LEGALE
LA FERME TERRE D'ELIMA
EN ABREGE «F.T.E. - S.A.R.L.»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE / AU CAPITAL DE 1.000.000 F. CFA
SIEGE SOCIAL: 74 BIS, RUE ALEXANDRIE, ARRONDISSEMENT N02 BACONGO
B.P.: 5673, BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO
R.C.C.M CG-BZV-01-2021-B12-00099

CONSTITUTION

Suivant acte notarié du 22 mars 2021 reçu en l'Etude de Maître GONOCK MORVOZ, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la Recette de l'Enregistrement, du Domaine et Timbres de Bacongo, à Brazzaville, le 24 mars 2021, sous F0054/7, n0407, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

• **Forme:** Société à responsabilité limitée;

Dénomination sociale: la société a pour dénomination sociale: LA FERME TERRE D'ELIMA ;

• **Objet:** La société a pour objet, en République du Congo: Toutes opérations se rapportant à la collecte, à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation de tous produits et sous-produits agricoles; La fabrication et l'achat de tous produits nécessaires au conditionnement; L'installation, l'acquisition et la gestion d'usines agroalimentaires; L'étude et la réalisation de fermes pour l'élevage d'animaux; L'importation, l'exportation, l'achat, la vente, la commercialisation, la négociation, la distribution des produits et sous-produits de l'élevage, notamment la viande, le lait, les fromages, le beurre, etc.; Avicoles, bovins, porc et piscicultures; La transformation et le conditionnement de ces produits et sous-produits visés ci-dessus; Toutes opérations se rapportant à l'importation, l'exportation, la collecte, la transformation, au conditionnement et à la commercialisation de produits et de productions animales et agricoles; La création, l'acquisition, l'exploitation et la prise de participation sous toutes ses formes, dans toutes entreprises et sociétés, industrielles et commerciales qui pourront être créées au Congo ou à l'étranger; La création d'agences commerciales sur tout le territoire congolais en vue de l'achat, la conservation, la transformation et la vente en gros, au détail, traditionnelle ou en libre-service, ambulante de toute forme de vente de produits et de productions animales et agricoles; Et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes et susceptibles d'en faciliter son extension ou son développement.

• **Siège social:** Le siège social est situé à Brazzaville, 74 bis, rue Alexandrie, Arrondissement n02 Bacongo;

• **Durée:** La durée de la société est fixée à 99 années;

• **Capital:** Le capital social est fixé à la somme de 1.000.000 F. CFA, divisé en 100 parts de 10.000 Francs CFA chacune, toutes de même catégorie, numérotées de 1 à 100.

Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une Déclaration notariée de souscription et de versement reçue par Maître GONOCK MORVOZ, le 22 mars 2021 et enregistrée à la Recette de l'Enregistrement, du Domaine et Timbres de la Plaine à Brazzaville, le 24 mars 2021 sous F0054/8, n0408, il a été constaté que les 100 actions de 10.000 Francs CFA chacune, souscrites en numéraire, composant le capital social, ont été libérées intégralement.

Gérance: aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Constitutive en date du 22 mars 2021, Monsieur SATHOUD Juvic Doctrové, de nationalité congolaise, né le 24 janvier 1987 à POINTE-NOIRE (CONGO), demeurant 74 bis, rue Alexandrie, Arrondissement n°2 Bacongo, à BRAZZAVILLE (CONGO), titulaire d'une Carte Nationale d'Identité délivrée le 28 Février 2018 au POOL, sous le n°1911870019085 PL0518MTE4U7W-01, est nommé en qualité de premier Gérant de la société, pour une durée de quatre (4) ans.

Dépôt légal: a été entrepris le avril 2021 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville par les soins du Notaire soussigné.

Immatriculation: la société «LA FERME TERRE D'ELIMA», en abrégé «F.T.E.-S.A.R.L.», est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro RCCM NO CG-BZV-01-2021-B 12-00099.

Pour insertion,

Maître GONOCK-MORVOZ

ETUDE DE Maître Norbert MADZOU
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville
Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, passage à niveau du Marché PV,
1er étage, Immeuble INGOBA / Tél.: (00242) 06.655.65.08; 05.545.5857
E-mail: officenorbertmadzou@gmail.com / BRAZZAVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO

HOTEP CONGO

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle Au capital de 1.000.000 F. CFA
Siège social: 02, Rue Mayoko (Talangaï)/Brazzaville / REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes de l'acte authentique reçu par Maître Norbert MADZOU, en date à Brazzaville du 16 mars 2021, dûment enregistré à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine (Mpila), le 16 mars 2021, sous Folio 057114, no 1128, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée dénommée: «HOTEP CONGO» dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée;

Capital: Le capital de la Société est de 1.000.000 F. CFA;

Siège: Le siège de la Société est fixé à Brazzaville, au n°02 de la Rue Mayoko (Talangaï);

Objet: La Société a pour objet, en République du Congo:
- Exploration, exploitation, transformation et exportation minières; Exploration, exploitation, transformation et exportation du bois; -Prestation de service, Énergie, Hydraulique, Fourniture de bureau, Comptoir d'or, Import-export, Agroalimentaire, Agriculture, Industrie, Trading; Travaux d'aménagement, Entretien de bâtiment; Quincaillerie; Imprimerie; Consulting; Mise à disposition du personnel; Communication et Télécommunication; Ameublement;

Durée: La durée de la société est de 99 années;

RCCM: La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le no CG-BZV-01-2021-B13-00149 le 22 mars 2021;

Gérance: Monsieur NGAKALA Junior Grâce Ramsès est le premier Gérant et Monsieur NGAKALA Michel est le deuxième gérant. Ils sont nommés pour une durée illimitée.

Dépôt de deux expéditions des statuts a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,

Maître Norbert MADZOU, Notaire.

ETUDE DE Maître Norbert MADZOU
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville
Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, passage à niveau du Marché PV, 1er étage,
Immeuble INGOBA / Tél.: (00242) 06.655.65.08; 05.545.5857
E-mail: officenorbertmadzou@gmail.com
BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO

AFRICAN DISTRIBUTION COMPANY

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle / AU CAPITAL DE 1.000.000 F. CFA
SIEGE SOCIAL: 56 Rue Bangala (Poto-Poto) / BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes de l'acte authentique reçu par Maître Norbert MADZOU, en date à Brazzaville du 11 janvier 2021, dûment enregistré à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la plaine (Mpila) le 11 août 2021, sous Folio 006/40, n° 0163, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée: «AFRICAN DISTRIBUTION COMPANY» dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Capital: Le capital de la Société est de 1.000.000 F. CFA;

Siège: Le siège de la Société est fixé à Brazzaville, au n°56 de la Rue Bangala (Poto-Poto);

Objet: La Société a pour objet, en République du Congo:
*Textile; *Agroalimentaire; *Quincaillerie.

Durée: La durée de la société est de 99 années;

RCCM: La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n°CG-BZV-01-2021-B13-00017 le 14 janvier 2021;

Gérance: Monsieur BATHILY Fousseiny est le Gérant de la société, pour une durée illimitée;

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,

Maître Norbert MADZOU, Notaire.

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°002/ECG/DG/2021

POUR LA SELECTION D'UNE SOCIETE DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

La Direction Générale de Ecobank Congo lance un Appel d'Offres pour la sélection d'une société de bâtiments et travaux publics en vue de la réhabilitation de son agence située à Tié Tié – Pointe-Noire.

Le dossier d'Appel d'Offres ou de candidature est à retirer à son siège social sis au 3ème Etage de l'Immeuble de l'ARC Centre-ville Brazzaville et à Pointe-Noire à l'Agence Ecobank Atlantic Palace moyennant paiement de Cent Mille (100 000) FCFA en espèces, non remboursable.

Les Offres signées et cachetées devront être déposées aux mêmes adresses au plus tard le 26/04/2021 à 16 heures 00.

Fait à Brazzaville, le 25/03/2021.

La Direction Générale

LIVRES

Roson Ngouloubi signe deux recueils de poèmes et un recueil de nouvelles

La bibliographie de l'écrivain congolais Malachie Cyrille Roson Ngouloubi s'est enrichie de trois nouveaux livres, tous publiés l'année dernière: «Les secrets des ménages», «Terres de feu» (Nouvelles), et «Les sages parlent» (Contes).

Recueil de 72 pages publié aux Editions MCN (Brazzaville), «Les secrets des ménages» comprend cinq nouvelles aux scènes variées, toutes inspirées de la vie de couple, solide, voire éphémère.

C'est l'œuvre d'un observateur futé des faits sociaux, qui peint les mésaventures des amoureux dans tous les états, avec, en arrière-fond, l'interpellation des consciences sans conscience. Ne corrige pas-t-on les mœurs en riant?

Une bonne «régalade» livresque à travers la magie de cette plume qui, en démasquant subtilement les faillites possibles de la condition humaine, sait se rendre accessible à tous les âges.

Tout comme le premier livre, «Terre de feu» (58 pages) a été publié aux Editions MCN et compte également cinq nouvelles.

L'auteur y plonge le lecteur dans des turpitudes sous les Tropiques.

Ce recueil met aussi en scène des personnages qui traduisent et symbolisent, pour la plupart, un abandon épicurien.

Ennemis de l'austérité, de la chasteté et des normes, ces personnages font appel à la transcendance.

Cependant, à travers leurs actes, cet appel se fait rarement entendre, à cause des voix polyphoniques et cacophoniques, à la fois libidinales, vicieuses, violentes, sanguinaires, somme toute.

Flétrissures, abjections, vergognes, remords font vivre les pages de romances teintées de tableaux libidineux.

Certaines pages peignent la luxure, des violences, de l'irresponsabilité et donnent cette sensation de douche froide dans le dos, en saison froide.

D'autres flambées aux effluves de l'ébriété et des protagonistes relatent les cités vicieuses et malades à repenser.

«Les sages parlent» est un livre de 56 pages paru aux Editions MCN et L'Harmattan (Brazzaville, Paris), et comprenant dix contes. Devant le

Malachie Cyrille Roson Ngouloubi

lot de maux qui affligent la société, Malachie Cyrille Roson Ngouloubi se fait le porte-voix des sans-voix, en empruntant une voie peu fréquentée par la plupart des usagers de la littérature.

Après la poésie, il est résolument engagé sur le sentier du conte, une catégorie littéraire non pas seulement destinée à distraire, mais à faire réfléchir, à faire tirer les leçons, à susciter les débats. Somme toute, c'est une oeuvre didactique.

La particularité de ce recueil repose sur sa forme imagée, son langage métaphorique et ses dérivés comme l'allégorie, la prosopopée. C'est alors un patrimoine social que les anciens lèguent à la postérité, au nom de la sagesse.

Né en 1989, au Congo-Brazzaville, Malachie Cyrille Roson Ngouloubi est, entre autres, diplômé en banque, finance et environnement; directeur-fondateur du cabinet-conseil MCN (EMCN), formateur de banquiers, financiers et environnementalistes dans des établissements privés d'enseignement supérieur, ancien président du Cercle de jeunes écrivains et artistes à l'Institut supérieur de gestion et d'administration des entreprises, membre du Forum des gens de lettres (FGL) et de la Société des poètes français (SPF).

Sportif et critique littéraire, Malachie Cyrille Roson Ngouloubi est auteur de plusieurs livres:

«Le soleil des élites», poésie (L'Harmattan, Paris, 2017); «La fleur idyllique», poésie (Editions Renaissance Africaine, Paris, 2019); «La mue des soleils insoupçonnés», poésie (Editions Renaissance Africaine, Paris, 2019); «La survivance des lumières», poésie (Le Lys Bleu Editions, Paris, 2020); «Mes rêves éperdus», poésie (Le Lys Bleu Editions, Paris, 2020); «Les sages parlent», contes (Les Editions MCN/L'Harmattan, Brazzaville, Paris, 2020.

V.C.Y.

REFLEXION

Le jeune Congolais dans le monde de la musique

La musique attire de plus en plus de jeunes. Filles comme garçons veulent se faire une renommée à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, en intégrant un groupe musical à succès. Ou bien ils en créent un qui se laisse propulser au-devant de la scène.

Pour beaucoup de jeunes Congolais, surtout en cette période de récession économique, la musique peut représenter un solide débouché vers le plein emploi. Passe-temps ou véritable passion, la musique exige pourtant de l'effort. Le jeune qui s'engage aujourd'hui dans cette voie doit se fixer des objectifs. L'erreur serait de croire qu'il s'agit d'un domaine de facilité. Où il suffirait d'avoir une belle voix, de savoir gratter de la guitare pour rencontrer le succès. Sur cette voie, comme pour d'autres tentatives professionnelles, il n'est pas rare de rencontrer des artistes découragés et qui renoncent à leur illusion. Il n'est pas rare non plus, même après le début du succès, qu'un artiste s'arrête tout net, et soit relégué dans l'oubli, faute de perspective. Car la musique demande de la persévérance.

Même quand on croit parvenir, de nombreuses embûches se dressent en travers du chemin du futur artiste. Elles peuvent être financières. La sortie d'un disque suppose, en effet, une bonne organisation financière pour la réalisation. Il faut rencontrer celui qui rassemble les mélodies et les instruments: le beatmaker, qui, à son tour, passe par cinq étapes pour la production de la chanson. La composition, l'enregistrement, l'éditing, le mixage et le mastering pour aboutir au fichier en MP3.

C'est à ce moment que le musicien peut procéder à une bonne stratégie de diffusion dans les médias et dans la publicité pour mieux vendre son produit. En effet, la difficulté financière est immense, lorsque le chanteur évolue seul sans soutien. Par contre, lorsqu'il est en binôme ou dans un groupe de plusieurs personnes les coûts sont moindres grâce à la contribution de tous par des cotisations établies pour subvenir à ces besoins financiers.

Même après la sortie de leur morceau, les chanteurs doivent rechercher des parrainages, sponsoring, managers, producteurs, maisons de production de disque (label) pour réaliser leur rêve. Cependant, ce qui aiderait mieux ces jeunes artistes, ce sont des participations à des concours de musique récompensés par des prix et des signatures de contrats avec certains labels.

En prenant le cas de la République Démocratique du Congo, on peut citer les différents concours qui y sont organisés. Notamment le Vodacom Best of the best qui a aidé à l'émergence d'un artiste comme Gaz Mawete en 2007, ou l'artiste Innoss'B qui s'est fait distinguer grâce au concours de Vodacom Superstar où il termine lauréat en 2010.

Soutenir ces jeunes pourrait changer certains comportements malsains présents dans le pays, car ils seront concentrés à rendre la nation congolaise fière d'eux par le biais de leur musique et à inciter d'autres jeunes qui voudront bien se lancer dans une carrière musicale sérieuse.

Germanie G. BANTSIMBA (Stagiaire)

EN VENTE

Deux parcelles jumelées de 800m2, habitées, à Poto-Poto (arrondissement 3 de Brazzaville), à un bon prix.

Contact: 06 668 09 13/

05 556 15 17

LU POUR VOUS

''La parole est à Monsieur le Député Jean Félix-Tchicaya''

Le petit-fils de Jean Félix Tchicaya et le politologue Achille Kissita, véritable archiviste de l'Histoire, font le dépoussiérage des interventions avant-gardistes du député du Moyen-Congo-Gabon aux deux Assemblées constituantes en 1945 et à l'Assemblée nationale française de 1946 à 1959. Ils le font dans un ouvrage de 210 pages, titré : ''La parole est à

Serge Félix Tchicaya

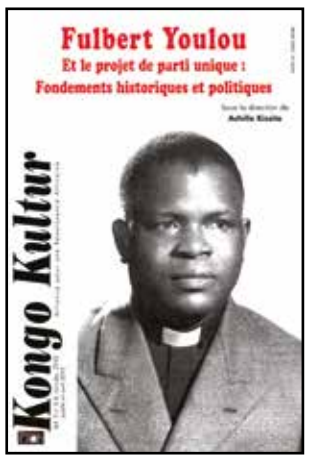

La couverture du livre

Monsieur le Député Jean Félix Tchicaya'', paru aux éditions Paari, en janvier 2015.

Extirpés de la petite cabane attenante au poulailler servant de fourre-tout à la propriété familiale, les documents historiques précieux du Député Jean Félix Tchicaya reprennent vie dans l'ouvrage voulu, coûte que coûte, par Serge Félix Tchicaya et expertisé par le politologue Achille Kissita. Cela fait 59 ans jour pour jour, depuis que le Député Jean Félix Tchicaya a quitté ce monde.

Dans ce livre publié à titre posthume, et rendu à la lumière par un travail minutieux, les auteurs revisitent les discours et interventions de cet illustre personnage politique de l'Afrique équatoriale française (AEF).

Jean Félix Tchicaya, à travers son discours au contenu politique acéré s'affirme comme un acteur s'inscrivant dans la perspective d'une identité discursive reconnue. Du haut de l'Assemblée nationale, son discours, en lisant entre les lignes, reflétait sans cesse l'aspiration à l'émancipation de l'Afrique noire. Les auteurs soulignent que Jean Félix Tchicaya *«a posé avant l'heure les termes du développement de l'AEF en général. Ainsi, la modernisation du Congo en particulier, en insistant sur l'indépendance énergétique, avec des projets de loi sur les barrages hydroélectriques du Kouilou et de la Loufoulakari».*

Quelques extraits de l'ouvrage

«L'inventaire des forces hydrauliques du Congo et de ses tributaires, d'une part, et des fleuves côtiers l'Ogooué et le Kouilou, d'autre part, donne pour l'ensemble de l'Afrique équatoriale française un chiffre de plusieurs centaines de millions de kilowatts…». «Nous ne voulons plus de colonialisme ni de racisme. Nous voulons que ces erreurs et ces tentations soient répudiées solennellement. Nous voulons qu'il soit admis et proclamé pour tous qu'il ne s'agit pas de colonisation, mais d'une association dont le but n'est pas d'enrichir un peuple au détriment d'autres peuples et… moins encore, d'enrichir une poignée d'hommes aux dépens de plusieurs peuples, mais bien de donner aux peuples, aujourd'hui dépendants, le statut politique, économique et social le meilleur, sans leur imposer ce que quelques-uns considèrent, à tort ou à raison, de bonne ou de mauvaise foi, comme le plus grand bien de ces peuples, mais en les mettant en état de choisir et en les laissant choisir».

Alain-Patrick MASSAMBA

Tarifs d'abonnement

Congo	182 Euros
6 mois	Autres pays d'Afrique
Retrait sur place: 15.600	96 Euros
Expédié: 23.400	192 Euros
1 an	Europe
Retrait sur place: 31.200	96 Euros
Expédié: 46.800	192 Euros
France, Afrique Francophone	Amérique-Asie
91 Euros	100 Euros
	200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Du 16 au 20 février 1959 ou le premier grand traumatisme de notre pays

On parle à voix basse de ce premier traumatisme vécu à Brazzaville, avec d'énormes répercutions dans les consciences de tous les Congolais, et ce jusqu'à nos jours. Il s'est produit consécutivement aux élections du Premier Ministre du Gouvernement d'autonomie après le référendum de 1958, et avec l'avènement de la Communauté franco-africaine initiée par le général De Gaulle.

Par la combinazione, l'abbé renversa le Gouvernement de la loi cadre conduit par Jacques Opangault ce 28 novembre 1958. Un député de la majorité, Georges Yambot, fut corrompu et détourné pour s'allier à l'UDDIA, faisant basculer la majorité dans le camp de l'abbé Fulbert Youlou.

Ainsi donc, plusieurs semaines après, les partisans de Youlou et ceux d'Opangault s'étripèrent. Il y eut plus de 100 morts et des centaines d'habitations détruites, avec également des blessés par centaines. On parla ainsi de la guerre des Bangala et des Bacongo.

Brazzaville avait déjà connu de grands troubles en 1956, après les élections pour un député à l'Assemblée nationale française: Jean Felix Tchicaya gagna à l'issue de ce scrutin de courte tête. Car les trois grands personnages concurrents concurrents obtinrent chacun plus de 40.000 voix. Les émeutes éclatèrent, surtout les partisans de l'abbé fraichement engagé dans la politique contre l'avis de son archevêque, estimèrent que leur champion s'était fait voler la victoire, suite au complot de l'évêque et de l'administration coloniale. Il y eut trois morts, avec des destructions d'habitations, surtout à Bacongo. Les prêtres de la paroisse Notre Dame de Rosaire, les pères David et Rameaux, furent malmenés, blessés. La paroisse et le presbytère furent pillés. Dix personnes furent déférées devant la Cour criminelle et près de 300 individus partisans de l'abbé furent mis aux arrêts. Mais 1959 connut des désordres inouïs, plus étendus, dans les communautés Bangala et Bacongo, dans le maelstrom du militantisme fanatique. Ils s'en prirent à des individus qui n'avaient pas nécessairement d'adhésion politique à l'UDDIA ou au MSA. Il suffisait qu'ils fussent Ngala ou Lari. Bref, il suffisait d'être du Pool ou du Nord pour être assassiné. Il y eut des causes politiques et des causes dues à l'administration coloniale pour ne pas parler de son incompétence. Les initiatives du Premier Ministre furent aussi à la base de cette dérive. Ce traumatisme est resté dans la mémoire collective. A preuve, quand le 18 décembre 1998, les Nsilulus, combattants des anciens Ninjas menés par Ntoumi firent irruption, un bon matin à Makélékélé, les gens les enregistrèrent des consignes: *«Libérer les deux arrondissements et passer passer au-delà du Djoué, en laissant le champ libre à vos libérateurs. Nous n'avons besoin que de 3 jours seulement pour battre à plates coutures ces combattants du Nord, comme lors de la guerre de 1959.»*

La référence à cette guerre de 1959 par des jeunes, qui n'étaient même pas nés à l'époque, souligne combien dans les cerveaux ce traumatisme a marqué la population congolaise et particulièrement entretient la rivalité Nord-Sud.

L'administration coloniale incompétente

Avant ces élections du 28 novembre 1958, la colonie du Moyen Congo connut une grande instabilité, tout comme l'AEF.

De 1956 à 1968, il eut trois gouverneurs généraux: Paul Chauvet, Pierre Mesmer et Yvon Bourges.

A la tête du Moyen Congo, trois gouverneurs se succédèrent: Soupault, Deriaud et Dubie.

Après le référendum, Guy Georgy fut affecté à Brazzaville comme représentant de la Communauté. Ces fonctionnaires et bien d'autres furent préoccupés par leur avenir en France, car en Afrique avec les innovations de Charles de Gaulle, ils ne savaient pas ce qu'ils deviendraient une fois rentrés en métropole. Ils n'y eurent probablement peu de temps à consacrer au Moyen Congo.

Au demeurant, dans les autres colonies de l'AEF, les gouvernements marchaient assez bien. Mais celui de Jacques Opangault cahin caha, avec un de ses ministres, l'abbé Youlou, parfois ne tenait pas les conseils des ministres, car l'UDDIA appelait ses membres à boycotter leur tenue. De surcroit, Opangault n'était pas en odeur de sainteté auprès des colonisateurs. Il était amarré au projet de Barthélémy Boganda de créer un ensemble, dénommé République unie centrafricaine, en arrimant aussi le Congo Belge, inspirés par les nationalistes africains, dont le premier connu Kwame Nkrumah avait obtenu l'indépendance en 1957.

Le panafricaniste de la Golden Coast, devenu Ghana, avait regroupé, en avril 1958 à Accra, une réunion des leaders du nationalisme, tels que Julius Nyéréré, Tom Mboya, Kenneth Kaunda, Patrice Lumumba, Ahmed Sékou Touré, Joshuan Nkomo, Félix Moumie, Roberto Holden. Ils annoncèrent à Cotonou, en juillet, cette fois, les délégués de Barthélémy Boganda furent présents, la création des Etats unis du Bénin. Jacques Opangault avait de quoi déplaire, car les nationalistes étant considérés comme des pestiférés et même accusés d'être les instruments du communisme soviétique.

Le 3 novembre 1958, au Grand Conseil, Boganda parla de cet ensemble formant *«un grand Congo, avec Brazzaville comme capitale»*. Une proclamation signée pour appeler à la construction de cette République reçut les signatures de Boganda, Opangault, Kikhounga-Ngot, Obongui, Dacko, Fayama, Bazinga, Chambellan, Langevin, Bany, Pouy, des délégations, des syndicalistes, des indépendants, des partisans du MESAN et du MSA.

Cela avait de quoi effrayer les Français, les Portugais et les Belges qui virent par-là, la remise en cause des limites de la Conférence de Berlin (1885).

A Jacques Opangault, Boganda adressa un télégramme, après

son échec du 28 novembre 1958, en condamnant *«les mesures colonialistes tendant à la balkanisation de l'AEF, aux fins d'exploitation et de de domination stop. Rejetons toute idée de fédération avec cinq parlements et cinq gouvernements.»*

Le Premier Ministre Youlou bafoue les décisions prises les 24 et 25 novembre 1958

Avant le vote du 28 novembre proclamant la République, Yvon Bourges avait réuni les leaders de l'AEF et défini un calendrier de nouvelles dispositions pour les anciennes colonies.

1-La constitution de gouvernement provisoire d'union et l'élaboration d'une constitution par la création d'une commission constitutionnelle au sein de l'Assemblée;

2-Le 28 janvier: vote solennelle des constitutions;

3-Courant février-mars: élections générales;

4- Fin mars, début avril, installation des nouvelles Assemblées et formation des gouvernements définitifs.

Le Premier Ministre Youlou ne nomma qu'un ministre le 28 novembre 1958, Stéphane Tchitchelle, chargé de maintenir l'ordre, ainsi que son directeur de cabinet, Henri Bru. C'est le 8 décembre qu'il rendit public un nouveau cabinet sans la participation du MSA.

Déjà, le pays était régi par une constitution, élaborée par Christian Jayle, le Président de l'Assemblée territoriale, un texte en 12 articles, en contradiction avec les directives du gouverneur général Yvon Bourges.

Le camp anti-Opangault prit des initiatives

On diffusa des informations sur la collusion d'Opangault de livrer le Nord Congo à l'Oubangui Chari. Les partisans de l'UDDIA, comme Samba Germain, entré au gouvernement, menaient une campagne, tout comme Kibbath Guy Georgy et Yvon Bourges, interrogés par les dirigeants du MSA, assurèrent que les élections se passeraient selon les anciennes dispositions. Alors que le Premier ministre conçut un nouveau découpage électoral, réduit les 9 circonscriptions à 6. Il créa une circonscription électorale du Pool qui allait de Mindouli à Abala avec 25 députés. Tout le nord Congo était réduit à une seule circonscription avec 10 députés.

Opangault avec le député pour Pouy et d'autres militants du MSA furent mis en prison.

Le 16 février 1959

Des dirigeants du MSA , avec quelques militants, se rendirent ce matin-là à l'Assemblée, logée dans les bâtiments du lycée Savorgnan de Brazza. Ils voulaient obtenir la date des prochaines élections législatives. Personne ne les reçut. Mécontents, ils partirent en vociférant jusqu'au bar Bouya, dans la rue des Bakoukouyas, pour tenir meeting. C'est là que le député Pouy prit la parole, demandant aux militants frustés de manifester leur désappointement. Les gens se déversèrent dans les quartiers et s'empirent aux ressortissants du Pool, les assassinèrent où brûlèrent leurs maisons.

Les fusils crépitèrent: surtout des calibres douze.

Quand les partisans de Youlou, fort organisés, descendirent à Poto-Poto, Moungali et Ouenzé. Ils n'y allèrent pas de main morte et firent preuve de barbarie autant que les autres, c'est-à-dire les partisans d'Opangault.

Ce ne fut que le 20 février, que Guy Georgy et Yvon Bourges firent intervenir l'armée française pour mettre fin à ce carnage.

Des paroisses accueillirent des déshérités, même les patrons européens, hébergèrent leur personnel et familles. Deux personnalités originaires du Pool, connus comme militants du MSA, eurent leurs habitations détruites: André Bikoumou et Félix Kanoukounou, dit Demolayi. Ils s'exhilèrent en Centrafrique et ne regagnèrent leur pays qu'après la chute de l'abbé (1963).

Un témoin de qualité, Apollinaire Bazinga, ministre et ancien Grand conseiller de l'AEF, a écrit un texte autobiographique et fourni moult détails sur ce qui se passa après les émeutes. J'ai pu accéder à ce document qui n'a pas été édité. Bazinga, absent de Brazzaville, en séjour dans son fief de la Likouala, ne fut pas présent lors des émeutes. Il prit attache avec le Premier ministre Youlou et fut convoqué par Yvon Bourges et Guy Georgy.

Bazinga rapporte dans ce document daté de 1995: *«Le Premier ministre, en termes véhéments, fit le procès de l'attitude criminelle d'Opangault. Pour lui, Opangault ne devait pas passer par trente-six chemins: les armes. Il était assuré du soutien de ses amis politiques et de l'opinion publique. Le Premier ministre, d'une voix tremblante, dit: «Opangault doit payer de ses crimes»* (Page 50). Bazinga chercha la parade: *«J'ai été autorisé par le parti à solliciter l'intervention du Général de Gaulle et celle de Guy Mollet.»* De Gaulle s'empressa de déconseiller à l'abbé «des excès qu'il risquerait de commettre au cas où Opangault devait être exécuté (page 51).

Dans le document de Bazinga, on peut encore lire, à la page 51: *«Un jour de mars 1959, je reçus une convocation du Haut-Commissaire près la République du Congo, Guy Georgy»*. Guy Georgy exposa: *«D'après les informations qui nous parviennent à votre sujet, il ressort que vous êtes l'homme d'avenir pour le Nord et les populations de cette partie du pays souhaiteraient que vous deveniez leur chef politique à la place d'Opangault, analyse faite, nous avons pensé qu'effectivement, vous pouvez valablement prendre la tête du parti de cet homme totalement vomi par tous vos compatriotes et qui, du reste, s'est mis dans le de sales draps et qui ne pourra plus sortir de la situation qu'il a méchamment créée où il se trouve maintenant. Notre devoir est de vous aider à restructurer votre parti socialiste dans le Nord du Congo, comme nous avons prêté main forte à l'abbé pour monter l'UDDIA, dans le Sud. Dans un premier temps, je tiens à votre disposition un million cinq cent mille francs pour vous permettre de restaurer votre parti dans le Nord, qui ne pourra survivre que si, vous seul, acceptez de revigorer…»* (page 51).

Plus tard, Yvon Bourges, lui, fit des propositions dans le même sens. Il se montra catégorique et me dit *«ne pas espérer que Monsieur Opangault sortirait vivant de la prison»*.

Bazinga refusa toutes ces sollicitations. On le rassura que les élections se dérouleraient en mars selon les lois en vigueur, en respectant l'ancien découpage.

Youlou publia une ordonnance le 30 mars 1959 pour un scrutin en mai. Il remodifia cette date pour les organiser en juin 1959 pour les gagner.

Ce fut un scrutin proportionnel. Youlou gagna 51 députés et Opangault fut réduit à 10. Le paradoxe, c'est qu'il gagna 83% des sièges avec 58 % de voix, alors que le MSA fit 146.000 voix. Le bon calcul avait été de 33 députés par l'UDDIA et 28 députés pour le MSA.

(Marcel Soret Histoire du Congo Brazzaville, page 194)

Le gouvernement de Youlou refusa au journal La Semaine Africaine la publication détaillée de ces résultats.

Youlou prit des initiatives graves pour réduire Kikhounga-Ngot et Opangault. Il éloigna des grands centres du pays, les militants du MSA, très loin, dans les postes frontaliers. Ce fut le cas de Gérard Yandza, Lazare Maganga, Bernard Théousse, Hervé Majordome à Sembé, Bétou et Kakamouéka. Il refit les frontières des régions et des districts de Divénié, Dolisie, Kibangou, Loudima. Il créa les régions du Niari, de la Bouenza Louessé et de la Nyanga Louessé. Il créa le titre de chef supérieur au-dessus du chef de canton et nomma Toundaneré, Ondziel Marcel et Ngouloubi.

A l'issue d'un conseil de ministres le 4 mars 1959, le Gouvernement de l'abbé annonça la proposition d'organiser un référendum pour savoir OUI ou NON, si le Nord Congo voulait rester au sein de la République. Cette initiative connut la réprobation des militants du MSA.

Le journal La Semaine Africaine exprima son grand étonnement.

Des manoeuvres ou ouvriers de la Voirie de Brazzaville, à cause de leurs origines, furent licenciés. Il y eut des protestations dans LA Semaine de l'AEF (La Semaine n°343 du 29 mars 1959.

Le Premier ministre Youlou choisit de mettre en stage des fonctionnaires strictement Kongo par l'arrêté 580/du 4 mars 1959. Ce furent Paul Bouanga, François Makosso Costode, Roger Bitsindou, Michel Bindi, Prosper Samba, Pierre Nkounkou, Alphonse Bayonne.

Boutsana Hilaire fut copté parce que téké de Brazzaville assimilé au lari, alors qu'il était d'Itatolo.

Les leçons politiques

Il faudrait certainement consulter les archives coloniales pour percer les en dessous de cette guerre qui modifia pour l'avenir le champ politique congolais, voire dans ses combinaisons.

Si l'abbé Youlou fut reversé et soutenu par une mobilisation nationale, les ressortissants du Pool, particulièrement les laris payeront un lourd tribut d'être classés contrerévolutionnaires.

Quand le capitaine Marien Ngouabi s'engagea à déboulonner Alphonse Massamba –Débat, les forces politiques souterraines furent la coalition du Nord et du Niari, en l'occurrence Pascal Lissouba, se propulsant comme héritier de Kikhounga-Ngot (conf. le vote de Jacques Opangault). En 1991, avec le retour du multipartisme, le Pr Lissouba se fit élire en s'alliant avec le PCT, considéré comme le parti des gens du Nord, en 1992. Au centre, persiste la marginalisation des gens du Pool.

Héritage de ces combinaisons politiques passées

La réaction de l'élite du Pool est claire, elle réclame la séparation du Pool d'avec le Nord Congo. Les écrits de Guy Menga, Aimé Matsika et Jean Pierre Makouta-Mboukou, sans ambiguïté, posent la question: *«Nous n'avons jamais demandé d'être nés ensemble avec ces gens du Nord»,* écrit Aimé Matsika.

C'est probablement consécutivement aux destructions par la Force publique et les milices des années durant dans le Pool: assassinats, usage des orgues de Stalline, destruction des champs, des arbres fruitiers, de tous les élevages, des habitations, etc.

Des cadres du Pool, au nom des populations, réclament un Plan Marshall pour sa reconstrution.

Dans le conscience de moult personnes, les gens du Nord seraient responsables de ces drames.

Le traumatisme né de la guerre civile de 1959 n'a pas fini de faire des vaques. C'est un lourd contentieux. Et, malheureusement, les contentieux au Congo n'ont jamais été débrouillés et l'on se contente de proclamations sur l'unité nationale, alors que l'échec de la construction nationale du Congo est patent.

Il est improbable d'arriver à des consensus clairs pour envisager l'avenir du Congo. Quand la plus grande banque du pays, la BCC, fit banqueroute, alors que ces derniers dirigeants, tous du PCT, ne feront pas des gens du Nord, le régime de Lissouba accusa les gens du Nord Congo de sa faillite. Les populations congolaises, souvent gérées par des ayatolas politiques, n'ont que l'ethnie comme repère social et politique.

La présence de X et Y dirigeant du PCT non originaires du Nord n'empêche pas des spéculations sur ces individus alibi, insérés là pour s'enrichir et ne représentant nullement le Pool, le Niari, non plus le Kouilou; des figurants en somme, comme on dirait.

Dans la conscience des Congolais, le régime du PCT est celui des gens du Nord et l'omniprésence de leurs cadres à tous les échelons de l'administration, de la Force publique, etc…conforte la conviction que le régime, peu importe ses proclamations et les vociférations des associations de plus nombreuses et hystériques appelant à l'élection du chef de l'Etat actuel dès le premier tour, ne consolide nullement l'esprit national. Tout comme les désistements des partis et groupements à participer à l'élection présidentielle signent un gros malaise politique, qui s'aggravera avec toutes les crises combinées dévorant le Congo. Il faut parler du passé douloureux pour exorciser les vieux démons de l'ethnicisme. La guerre de 1959 fut le révélateur de la fragilité nationale.

Lecas ATONDI-MONMONDJO

OFFICE NOTARIAL
Maître Jean Claude TOUTONDELE LOUZOLO LOUYINDOULA, Notaire titulaire d'un office sis au 51, Rue Mayama-Moungali (Croisement Avenue Maya-Maya), République du Congo
Tél.: (00242) 06 988 13 55 (00242) 220051277
Email: officenotarialtoutondele20@gmail.com
Brazzaville, République du Congo

ANNONCE LEGALE
SOCIETE «BE-SAFE»

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de F. CFA: Un million (I.000.000)
Siège social: 859, rue Voula, Plateau de 15 ans-Moungali
R.C.C.M: 00232.
Brazzaville-République du Congo

CESSION DES PARTS SOCIALES

Suivant Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «Be-Safe», en date du 17 février 2021, reçu au rang des minutes du Notaire soussigné, et dûment enregistré, les associés de ladite société ont agréé la cession des parts sociales intervenue entre Monsieur MAMBEKE Sybel Arnaud, qui a cédé ses 70 parts de 10.000 F.CFA chacune qu'il détenait dans la société, à Madame BAVOUEZA Pierrette.

En conséquence de cette cession, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 06/04/2021, sous le NO 016.
Fait à Brazzaville, le 12 avril 2021.

Pour Mention et Avis,

Le Notaire.

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire
Sise à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans – Moungali, 1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
B.P.: 14745 – Tél.: (+242) 06 605 32 71//05 516 70 79
E-mail: etudepongui2@gmail.com

SAHAM ASSURANCE CONGO

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Entreprise régie par le Code des Assurances «CIMA»
Au capital de 4 510 000 000 de Francs CFA
Brazzaville (République du Congo)
Rond-point City Center, rez-de-chaussée Immeuble CNSS, Centre-ville
RCCM: CG/BZV/11 B 3065

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux termes du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du trente juin deux mil vingt de la société ci-dessus, plus amplement désignée, reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, le vingt-neuf mars deux mil vingt et un et enregistré le même jour à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 058/17 numéro 0536, les administrateurs ont décidé de:

- Renouveler le mandat de Monsieur Protais AYANGMA AMANG, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Dépôt légal: un exemplaire dudit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du treize février deux mil vingt a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le deux avril deux mil vingt et un, enregistré sous le numéro 21 DA 71.
Mention modificative des présentes a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de la société «SAHAM ASSURANCE CONGO» SA sous le numéro: M2/21-140.

Pour avis et mention,
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire.

CENTRE DE FORMATION ET D'INFORMATION
SUECO

Chers Parents, chers étudiants, vous qui cherchez un cadre idéal pour les études : La Direction du Centre de Formation et d'Information Suéco a le réel plaisir de vous informer que la rentrée des semestres pairs (2è, 4è et 6è) 2019-2020 aura lieu le 12 Octobre 2020.
Pour les nouveaux bacheliers et anciens étudiants, la rentrée académique 2020-2021 aura lieu le 1er février 2021.

- **Les Bacheliers, les filières suivantes : BTS & Licence Pro** : – Management des Ressources Humaines - Banque et Finance - Génie Logistique et Transport – Marketing et Action Commerciale – Comptabilité et Gestion des Organisations – Assistant de Direction – Réseau et Télécommunication.
  - ***Durée de la formation BTS : 20 mois + 2 mois de stage en entreprise***
  - ***Durée de la formation Licence pro : 10 mois + 2 mois de stage en entreprise***
- **Les non-bacheliers, les filières suivantes : CAP** : Pâtisserie & Secrétariat Bureautique : ***Durée de la formation : 6 mois***

Les inscriptions et réinscriptions sont déjà ouvertes à la scolarité

Notre Amphithéâtre de plus de 300 places pour vous permettre de respecter les mesures barrières contre le Covid-19 lors de vos manifestations : Séminaires – Conférences – Activités culturelles…

Suéco offre aussi des formations à la carte

- **Informatique (Word – Excel – Publisher – Power Point et autres logiciels à la demande)**
- **Anglais (Beginner level – Intermediate level – Advanced level)**

Contacts : suecoeec@yahoo.fr / contact@sueco.org
Tél. (+242) 06.679.12.91 / 06.654.51.93

« Suéco, Former pour libérer l'Homme »

SUCCESSION DE VALDO A LA TETE DES DIABLES-ROUGES

La FECOFOOT place la barre très haut

Visiblement, la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) veut résolument se tourner vers l'avenir. La plus haute instance du football national a lancé jeudi 8 avril 2021 un appel international à candidatures en vue de doter les Diables-Rouges A et A' d'un sélectionneur dans les plus brefs délais. Pour les candidats, il y a nécessité d'être un entraîneur… de haut niveau, d'avoir de la crédibilité et de jouir d'une reconnaissance nationale et internationale.

Pressée donc, la FECOFOOT a ouvert la succession de Candido Valdo, après avoir mis fin à l'intérim de son adjoint Barthélemy Ngatsono. Elle recrute «un entraîneur/sélectionneur de nationalité congolaise ou étrangère», écrit-elle dans «un appel international à candidature» transmis officiellement à la presse par son président, Jean-Guy Blaise Mayolas.

Jean-Guy Blaise Mayolas

Selon la note authentifiée, la date butoir du dépôt de dossiers est fixée au «mardi 20 avril'' ''au plus tard''. Selon l'appel à candidatures, les postulants doivent notamment : «être titulaires d'un diplôme d'entraîneur de haut niveau (minimum licence A CAF, licence UEFA A ou équivalent), avoir une bonne expérience internationale, être disposés à résider au Congo et notamment à Brazzaville pendant la durée du contrat (et) savoir parler français, avoir une bonne connaissance du football africain et international».

Pour postuler, tout intéressé devra envoyer, sous la forme d'un courriel (par mail) au secrétariat général de la FECOFOOT (à l'adresse suivante: fecofoot@yahoo.fr), un Curriculum Vitae (CV) détaillé, les copies des diplômes certifiées conformes, une lettre de motivation. De même source, chaque postulant doit présenter «un projet sportif et les prétentions financières''.

La FECOFOOT tient également compte de certains critères supplémentaires qui se rapportent à l'intégrité morale du candidat (''être de bonne moralité, n'avoir pas connu de suspension de la CAF ou de la FIFA pendant les cinq dernières années, ne pas avoir de responsabilité dans un autre organisme, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Congo'') et ''avoir une capacité d'adaptation et une aptitude au travail en équipe ; faire preuve de capacité de management et de leadership''.

Sous le contrôle de la FECOFOOT, les missions et objectifs suivants sont assignés au futur sélectionneur: ''suivi des championnats locaux et étrangers en vue de la détection et de la sélection des joueurs locaux et de la diaspora ; définition, élaboration et animation du programme de la sélection en assurant le regroupement, l'encadrement et la participation des équipes A et A' aux échéances validées par la FECOFOOT; qualification des Diables-Rouges A à la Coupe du monde, qualification des Diables-Rouges A' au CHAN 2022 et qualification des Diables-Rouges A à la CAN 2023''.

L'heureux élu remplacera alors Candido Valdo, dont le contrat était arrivé à terme le 18 mars dernier et remplacé de manière intérimaire par Barthélemy Ngatsono.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

FOOTBALL NATIONAL

AS Otohô invaincue à mi-parcours !

La phase aller du championnat national d'élite Ligue 1 s'est achevée lundi 12 avril 2021. Elle confirme l'AS Otohô dans son leadership, grâce à son parcours sans faute et termine cette phase invaincue.

Les hommes du président Maixent Raoul Ominga comptabilise 37 points. Ils ont aligné 12 victoires d'affilée avant de connaître, enfin, la saveur du match nul lors de la 13e journée en concédant un match nul (1-1) dimanche 11 avril à Pointe-Noire, face à l'AS Cheminots.

L'AS Otohô arrive nettement en tête

Résultats des deux dernières journées

12e journée: AS Otohô-FC Nathalys (2-0), AC Léopards-Etoile du Congo (1-1), JST-AS Cheminots (2-0), CARA-FC Kondzo (0-0), Nico-Nicoyé-Inter Club (1-0), V-Club-Mokanda-Diables-Noirs (1-3), Patronage Sainte-Anne-RCB (1-1)

13e journée : FC Kondzo-Nico-Nicoyé (2-1), RCB-Inter Club (0-4), AS Cheminots-AS Otôho (1-1), CARA-JST (0-2), AC Léopards-Patronage Sainte-Anne (1-1), Diables-Noirs-FC Nathalys (3-1), Etoile du Congo-V.Club-Mokanda (1-1).

Enfin, en match remis de la première disputé samedi 3 avril dernier, l'AS Otohô avait défait JST (1-0).

RENCONTRE

Chedly Oualembo Mountou frappe à la porte des Diables Rouges

Jeune congolais de 20 ans évoluant actuellement au poste de milieu défensif à l'US Nogent-sur-Oise, division d'honneur, en France, depuis 2018, Elie Yann Chedly Oualembo Mountou qui arbore le brassard de capitaine dans cette équipe française entend, s'il peut plaire aux autorités sportives congolaises en charge du football, apporter sa pierre à l'édifice dans les effectifs des Diables rouges football. La récente humiliation de l'équipe nationale de football par la Guinée Bissau lors de la phase éliminatoire de la CAN 2022 lui donne un sentiment de révolte. Il l'a fait savoir, lundi 5 avril dernier, lors d'une interview accordée à la presse congolaise, par visioconférence.

Monsieur Oualembo, pourquoi souhaitez-vous vous enrôler dans l'équipe nationale de football ?

**L'ambition de tout compatriote épris de l'amour de la patrie est de chercher le mieux-être du pays. Ceci en travaillant dur pour relever le niveau du football de mon pays d'origine. Travailler dur pour la bonne image et la bonne réputation du pays à l'étranger. Je souhaite être sélectionné en équipe nationale, pour apporter ma pierre à l'édifice. Le football c'est un jeu collectif, mais il demande avant tout un travail individuel de sorte que l'effort de chacun apporte au groupe un peu plus de punch dans une meilleure coordination du jeu, pour une réussite globale. Jouer dans l'équipe nationale, c'est objectif, un rêve que je nourris.

Que pensez-vous apporter de plus que les autres qui vous ont précédé, sachant que l'équipe nationale bat de l'aile ?

**Un joueur n'apporte que ce qu'il sait faire. Pour l'amour de mon pays, j'apporterai mes capacités, mes qualités de milieu défensif, dans le cadre de la récupération des ballons et nourrir l'attaque. Et pourquoi pas prendre des responsabilités dans des circonstances favorables pour signer des buts. J'ai cette expérience à faire valoir. La saison dernière, par exemple, à cause de la Covid-19, nous n'avons pu jouer que 6 matches. Et j'ai réussi à donner 3 passes décisives et marquer un but.

Chedly Oualembo Mountou

Vous avez certainement suivi la débâcle, l'humiliation des Diables Rouges en Guinée Bissau, avez-vous des idées à proposer aux dirigeants du football congolais pour changer les choses ?

**Avant tout, il faut dire que sur le terrain, les joueurs n'exécutent, sinon n'exploitent que le système, le schéma tactique du coach. A la lecture du match, les Diables Rouges ont bien joué pendant la première période. C'est dans la deuxième mi-temps qu'ils se sont relâchés et cela a profité aux Bissau-Guinéens. Il faut aussi parler du repli défensif qui n'était pas bon. Mais comme vous l'avez dit, 3 à 0 c'est vraiment une humiliation. C'est regrettable. On ne va pas continuer comme cela. Il est aussi à noter que tous les joueurs ne jouent pas pour l'amour du pays. Il y en a qui jouent pour autre chose. Si tous les joueurs pouvaient travailler pour l'amour du pays, on ne pourrait plus accepter de telles humiliations.

Et si vous avez le privilège d'être sélectionné qu'est-ce que vous comptez apporter concrètement à l'équipe nationale ?

**Je compte tout simplement apporter mes qualités, mes atouts. Mais avant tout, il faut dire qu'il s'agit d'un travail collectif. Si le collectif est bon, est motivé en se sacrifiant pour la patrie, la réussite est certaine. Physiquement, mentalement et techniquement, je travaille à être au point pour me démarquer, faire la différence à tout moment. D'abord la patrie et le reste suit.

Veuillez parler de votre carrière footballistique ?

**Avant de m'envoler pour la France, j'ai commencé au pays dans les clubs du quartier. Pour moi, le football est un plaisir. J'ai joué à Gazon vert, au FC…du Plateau. En France, j'ai joué à US Chantilly, avant de m'installer à US Nogent-sur-Oise. Mais j'ambitionne d'évoluer au plus haut niveau du football. Au Bayern de Munich, par exemple. Mais quoiqu'il en soit, défendre les couleurs de mon pays qui m'a vu naître, reste primordial. Pourquoi pas envisager de gagner une CAN avec le Congo!

Propos recueillis par Gaule D'AMBERT

FORMATION DE BASE

Didier Brasse à la rencontre d'Oviebo football académie

Expert Fifa auprès de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) à Brazzaville, où il anime un programme de soutien technique soutenu par l'instance mondiale du football, Didier Brasse était l'invité du promoteur d'Oviebo football académie (OFA) à la campagne de détection de jeunes talents organisée le 5 avril dernier à Talangaï, le sixième arrondissement de la capitale congolaise.

Oviebo académie football, créée en octobre 2018, s'est lancée dans la mise en place d'équipes de jeunes dans toutes les catégories à limite d'âge : allant des enfants de 8-9 ans aux moins de 20 ans, en passant par les poussins, les minimes et les cadets.

Dans ce cadre, le porteur du projet, Doless Oviebo, a fait venir un technicien français, Gilbert Segura, qui a entamé un travail de recrutement, de préformation et de formation débuté fin décembre dernier.

C'est ce début de travail que Didier Brasse a supervisé, accompagné de quelques membres de la Direction technique nationale de la FECOFOOT. Leur mission visait à détecter des talents, mais pas seulement. Il s'agissait aussi de *«rencontrer les techniciens et dirigeants de l'OFA, échanger avec eux sur les programmes de soutien technique de la FIFA au Congo, dont le plus important reste le football de base»,* a précisé Didier Brasse.

Didier Braasse (au milieu) et Gilbert Ségura (à droite) pendant la détection

Malgré des conditions de travail difficiles, sur des terrains non conformes, Didier Brasse est séduit par la *«qualité des joueurs»* et *«leur volonté de réussir».*

Par ailleurs, Didier Brasse a discuté avec les encadreurs de l'OFA de l'amélioration de la formation pour les moins de 13 ans. Pour cette catégorie d'âge, l'idéal serait de réduire les dimensions du terrain et le nombre de joueurs pour permettre aux garçons de toucher le maximum de ballons, a-t-il suggéré.

Quant au directeur de l'OFA Gilbert Ségura, il peut avoir le sourire. *«Les enfants prennent du plaisir et j'apprécie leur progression»*, fait-il savoir.

G.-S.M.

Errata

Dans l'édition précédente (LSA n° 4046 du jeudi 8 avril 2021), en page 14, nous avons commis des bourdes dans l'article titré : « A eux, le Cameroun ! ». En rappelant les anciens vainqueurs de la Coupe d'Afrique des nations de football, au lieu de : Afrique du Sud (1976), lire plutôt: Afrique du Sud (1996).

Concernant la Libye demi-finaliste, au lieu de: Libye (1980), lire plutôt: Libye (1982)